

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - MARS 2020

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Le Covid-19 atteint Madagascar.....	1
▶ Affaires nationales	7
▶ Diplomatie	12
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	12
▶ Insécurité, dahalo, justice populaire	12
▶ Justice, prisons	13
▶ Gouvernance	14
▶ Politique migratoire, traite	16
▶ Droits de l'enfant.....	16
▶ Droits des femmes, LGBT	17
▶ Université, éducation	18
▶ Santé.....	19
▶ Religion	20
▶ Médias, communication	20
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	21
▶ Ressources naturelles	21
▶ Environnement, aménagement, litiges fonciers.....	22
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	23
▶ Economie.....	24

POLITIQUE

▶ Le Covid-19 atteint Madagascar

10/03 - La Banque mondiale va débloquer 3,7 millions de dollars pour soutenir les efforts nationaux de lutte contre le coronavirus. Cette somme fait partie des 12 milliards de dollars d'aide annoncée par le Groupe de la Banque mondiale en faveur des pays en développement. Aucun cas de Coronavirus n'est enregistré à Madagascar à ce jour. Dans le cadre des mesures de prévention, les équipes de la santé aux frontières ont été renforcées. Les mesures concernant les entrées aux frontières restent également effectives, notamment la suspension de vols, l'interdiction de naviguer et récemment, l'embarcation de passagers venant de Chine, d'Italie, d'Iran ou de Corée du Sud.

13/03 - Coronavirus - La proposition de fermer les frontières avec la France rejetée par le conseil des ministres. Les autorités ont seulement décider de pulvériser des produits désinfectants sur les passagers en provenance des pays touchés. Pour le ministre des transports, « *il est impossible de fermer totalement nos frontières car cela aurait des impacts économiques majeurs. Les pays à forte économie qui ont décidé de fermer leurs frontières pourront relancer rapidement leur économie après la fin de la pandémie. Mais pour ce qui est de Madagascar, il faut bien réfléchir avant de prendre des décisions lourdes de conséquences.* » L'approvisionnement du pays en denrées alimentaires et en PPN constitue en effet le souci majeur du gouvernement. Le centre de mise en quarantaine du CHU Anosiala, qui accueille 18 personnes est déjà débordé. Aucune solution n'aurait encore été trouvée. Le ministre de la santé, le professeur Ahmad Ahmad, a tenté de rassurer. « *Avec les 3,7 millions de dollars offerts par la Banque mondiale, nous allons renforcer la veille sanitaire dans tous les ports et aéroports. Nous améliorerons de même la communication et la sensibilisation de la population pour responsabiliser tout un chacun dans la lutte contre cette maladie.* » La découverte de plusieurs cas de contamination à La Réunion inquiète l'opinion.

14/03 - 17 Chinois confinés au stade de Mahamasina. Le ministère de la santé a annoncé qu'« *il s'agit de 17 Chinois arrivés à l'aéroport d'Ivato le 10 mars, munis d'une dérogation spéciale pour entrer à Madagascar. Ce sont des membres d'une équipe qui se chargera de la réhabilitation du stade municipal de Mahamasina* », explique une source. Ils ont déjà été mis en quarantaine dans leur pays avant de venir à Madagascar. Leur ambassade a pris en charge cette mise en quarantaine. 400 Chinois devaient venir assurer la construction de ce terrain de foot de référence. Leur venue a été retardée par la fermeture des frontières avec ce pays mais la décision n'a pas été prise d'y renoncer. Ils devraient pouvoir arriver par vagues successives afin que les travaux soient achevés pour la fête du 26 juin, 60^e anniversaire de l'indépendance. Les responsables de l'entreprise ont tenu à démentir les rumeurs selon lesquelles ses employés sont atteints du Coronavirus.

14/03 - Les liaisons aériennes avec l'Europe, notamment la France (La Réunion et Mayotte comprises), l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, suspendues pour 30 jours à partir du 20 mars. Les citoyens et expatriés résidents ont jusqu'au 19 mars pour rentrer dans l'île. Les autres liaisons se feront uniquement depuis l'aéroport d'Ivato. Les aéroports régionaux ne pourront plus accueillir de vols. Les bateaux de croisières, à l'instar de La Réunion, ne sont plus autorisés à accoster. Aucun cas n'a été détecté pour l'instant dans la Grande île. Les précédentes mesures pour prévenir l'entrée du coronavirus restent effectives. Les ponts sont notamment toujours coupés avec les pays comme la Chine et l'Iran.

17/03 - Coronavirus - 280 personnes en provenance d'Europe mises en quarantaine à domicile ou à l'hôtel. Elles resteront confinées pendant 14 jours. 200 à 300 passagers par jour sont attendues jusqu'à la fermeture des frontières, le 19 mars. Tout ressortissant malgache désirent rentrer au pays après la date limite doit faire une demande de dérogation spéciale. Une dizaine de ressortissants mahorais sont retenus et bloqués à Mahajanga.

20/03 - Un groupe d'une cinquantaine de techniciens chinois appelé à travailler sur le chantier de réhabilitation du stade Barea et à la relance de la société sucrière Sucoma à Morondava ont débarqué à l'aéroport d'Ivato à bord d'un vol d'Ethiopian Airlines quelques heures avant la fermeture des frontières. Ils ont été placés en quarantaine dans l'enceinte du stade. Selon les explications de Rinah Rakotomanga, directrice de la communication à la présidence, ces voyageurs avaient déjà été placés en confinement durant quinze jours à Addis-Abeba. Ce débarquement a provoqué de vives réactions sur les réseaux sociaux. La mobilisation de 400 techniciens chinois de l'entreprise CSCOD reste d'actualité pour tenir les délais de réhabilitation du stade. « *Dans le contexte de pandémie Covid-19, la société a dû mobiliser des ressources matérielles et humaines d'autres chantiers exécutés par la société dans le monde* », explique l'entreprise en charge des travaux. Le ministre de la santé prévoit de se rendre sur les lieux pour constater de visu le confinement. 85 ressortissants chinois travaillent actuellement à la rénovation du stade.

21/03 - Les trois premiers cas de Coronavirus déclarés à Madagascar. Une Malgache de 19 ans a été testée positive par l'Institut Pasteur de Madagascar. En provenance de Paris, elle est arrivée à Maurice avant de rallier Madagascar par un vol d'Air Mauritius. Les deux autres sont des femmes en provenance de France par des vols Air France et Air Madagascar avant la fermeture des frontières. Les trois malades sont confinées à l'hôpital Manara-penitra d'Andohatpenaka. L'annonce officielle a été faite par le chef de l'Etat qui a décidé la fermeture des écoles et des universités. Les passagers avec lesquelles les trois malades ont voyagé sont tous identifiés et sont placés en quarantaine. Selon ministère de la santé, environ 1 700 personnes sont en observation et confinées, soit aux centres hospitaliers d'Anosiala et d'Andohatpenaka, soit à domicile, soit dans sept hôtels de la capitale ou au bâtiment de la CNaPS de Vontovorona. Comme partout ailleurs dans le monde, l'annonce de l'arrivée de la maladie dans le pays a suscité un vif sentiment de panique parmi la population. Une scène de grande inquiétude qui rime malheureusement avec la flambée incontrôlée des prix.

22/03 - Andry Rajoelina déclare l'Etat d'urgence sanitaire pour une durée de 15 jours. Le décret met en application un article de la loi du 18 juillet 1991 concernant les situations d'exceptions. Les pouvoirs du président de la République en matière de contrôle de la circulation des personnes et des véhicules, contrôle du ravitaillement dans tous les secteurs, ainsi que la contrôle des armes seront conférés au premier ministre. Commentaire de Juvence Ramasy, universitaire : « *Comment envisager un confinement dans une société où la majorité de la vie se passe à l'extérieure et au sein de villes au sein desquelles la promiscuité est permanente (les habitations, les transports collectifs...). Le confinement et le fait de vivre à distance est un luxe. Cette pandémie #covid19 comme l'ensemble des épidémies accentue les inégalités. Avec un taux de pauvreté de 70% et une telle perspective semble difficile d'autant plus que le travail au quotidien est plus que nécessaire voire vital pour pouvoir se nourrir. Donc seul une minorité aura le luxe de se ruer dans les supermarchés. La capacité de l'Etat à aider la population à vivre en cas de confinement est plus que sujette à caution. Faut-il alors distribuer des masques ? Lors des campagnes électorales, le festin électoral et le carnaval électoral*

étaient de mise avec la distribution de divers objets/cadeaux sur l'ensemble du territoire même dans des endroits reculés, en serait-il de même pour les masques et autres produits A l'Etat de recentrer ses priorités et de démontrer qu'il peut gouverner, gérer... »

23/03 - Neuf nouvelles personnes testées positives au coronavirus, portant à 12 le total des cas confirmés. Il s'agit de 7 Malgaches, un Guinéen et un Français rentrées de France via un vol Air France juste avant la fermeture des frontières. Les personnes testées positives sont toutes en isolement et sous suivi médical strict. Toutes les personnes rentrées récemment de l'étranger sont actuellement en quarantaine et sous surveillance. Les régions Analamanga, dont Antananarivo, et Toamasina sont confinées. Un couvre-feu est instauré. La presse met en cause la France qui a laissé prendre l'avion à des personnes contaminées sans leur avoir fait de test préalable.

Un médecin urgentiste franco-malgache décède en France. Le Mémorial 98, Collectif de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les négationnismes, rend un hommage au Dr Jean-Jacques Razafindranazy, médecin originaire de Madagascar, urgentiste bénévole à l'hôpital de Compiègne, décédé d'une infection au Covid 19. « *Nous saluons sa mémoire et son immense dévouement. Son exemple constitue un démenti cinglant à tous les racistes et haineux* » rapporte le Collectif.

24/03 - 17 malades et 22 personnes recherchées. Cinq nouveaux cas ont été recensés dans la journée, tous en provenance de France et sur le même vol de la compagnie Air France. 1 253 cas sont mis en observation dans tout Madagascar dont 1 178 à Antananarivo. 22 des 145 passagers d'un vol Air Madagascar arrivé le 18 mars restent injoignables. Un avis de recherche a été lancé pour trouver rapidement ces personnes et leur faire passer des tests. Parmi les personnes retournées au pays la semaine dernière, certains ont déjà quitté la capitale pour se rendre dans les provinces.

Confinement difficile des quartiers populaires. Les rues sont encore envahies par des piétons, des marchands ambulants et des marchands des rues. Beaucoup de gens ne respectent pas le confinement général imposé. En quête au jour le jour du pain quotidien, le petit peuple qui constitue la grande majorité des Malgaches ne peut laisser sans nourriture les bouches des siens et continue de se vouer à ses activités. Ils sont aussi des centaines à faire la queue auprès des points de distribution de « *Vary Mora* », les fameux « *Tsena Mora* ». Malgré le caractère providentiel de ces marchés, les attroupements qu'ils ont créés se font sans respect d'aucune geste barrière.

La mise en place des dispositions pour protéger les détenus est priorisée par le ministère de la justice. Le confinement de quinze jours s'applique à tous les nouveaux détenus. Les visites des familles sont suspendues. L'approvisionnement en nourriture des détenus est assuré et les familles peuvent apporter les repas quotidiens de leur proche. Une opération de désinfection du milieu carcéral et des véhicules cellulaires est prévue. Des dépôts de médicaments seront installés dans les prisons et les véhicules pénitentiaires. L'évacuation des prisonniers vers des hôpitaux est suspendue.

Deux mille sans abri de la capitale, dont plusieurs centaines d'enfants des rues, mis à l'abri temporairement dans deux infrastructures d'accueil. Ceux qui dorment sous les tunnels Ambanidia et Analakely sont les plus concernées, indiquent les services de la mairie.

« Décision de confinement non respectée par les « call-center » et les 'karana ' », dénonce La Gazette. Les milliers d'employés du géant du « *call-center* » Intelcia ont rejoint leur travail par leurs propres moyens. Une fois sur place, aucune mesure de sécurité n'aurait été prise. A la sortie, les employés ont été entassés dans des bus mis à leur disposition. Le groupe indo-pakistanaï Basan (marque JB) aurait également fait prendre des risques inconsidérés à ses salariés.

25/03 - La situation de survie permanente dans laquelle se trouvent des dizaines de milliers d'habitants de la capitale rend difficile l'application du confinement. Des brigades ont été mises sur pied pour tenter de dissuader les gens de sortir. « *C'est très compliqué de gérer les plus démunis. Parce qu'on sait que s'ils sont dehors, c'est pour leur permettre de trouver la nourriture qu'ils mangeront le soir même. Donc c'est très délicat* », déclare le commissaire central adjoint qui les supervise. Ses équipes, constituées de médecins et de forces de l'ordre, sont aussi chargées de contrôler et de tester les personnes revenues récemment de l'étranger qui ont été placées en quarantaine, dans des hôtels, ou chez elles. Des personnes se sont aussi enfuies du confinement.

Deux nouveaux cas positifs sur soixante personnes testées. Les deux femmes testées positives sont des passagères du vol Air Madagascar du 18 mars. Les 19 cas existants sont tous des cas importés et aucun ne présente de forme grave. 18 de ces cas confirmés sont asymptomatiques. Seules trois personnes restent à rechercher parmi les 22 passagers arrivés de France et qui ont fui la quarantaine. Tous les vols reliant Antananarivo et Toamasina sont suspendus, tous comme les transports terrestres. Seuls les transports de marchandises par avion-cargo sont autorisés. Un avion-cargo chinois est attendu pour apporter des kits médicaux et différents matériels sanitaires, entre autres, des tests rapides et des médicaments.

Le président de la République a annoncé la mise en application d'un plan d'urgence social d'un montant de 10 milliards Ar.

26/03 - La faim ou le risque de contagion, le dilemme des populations vulnérables. La hausse subite des denrées de base, couplée au confinement ont poussé bon nombre d'habitants de la capitale à se ruer vers les marchés subventionnés par l'Etat. A chaque distribution, trois fois par semaine, l'ensemble des 49 « *Tsena Mora* » (« *marchés pas chers* ») disséminés dans la capitale (156 points sur tout le territoire), attirent près de 50 000 personnes. Une aide quasi-vitale pour des milliers de foyers, mais contradictoire avec les mesures de distanciation. Des centaines de personnes, collées les unes aux autres, patientent des heures durant pour accéder à la distribution de riz. Une faille dans les mesures de prévention que Dera Zafindravaka, coordonnateur national des Tsena Mora à la présidence, reconnaît. Cette semaine, ce sont 300 tonnes de riz et 90 000 litres d'huile qui auront été distribués dans la capitale. Un carnet de rationnement pourrait être mise en place pour éviter les abus.

Le président du syndicat des travailleurs chrétiens de Madagascar (Sekrima) interpelle les patrons des entreprises franches qui poursuivent leurs activités. Selon lui, les droits des travailleurs ne sont pas respectés. Ces salariés ne sont pas protégés et la plupart habitent à une distance conséquente par rapport à leur lieu de travail. Etant donné qu'il n'y a plus de transport en commun, ces travailleurs sont obligés de faire le trajet à pied, de peur d'être licenciés. Une cinquantaine d'entreprises franches sur 600 auraient décidé de fermer.

100 000 masques et 20 000 kits de test pour Madagascar à la disposition de l'État. Andry Rajoelina s'est rendu à la BANI Ivato pour réceptionner ces matériels. Il était accompagné de la représentante de l'OMS à Madagascar, le professeur Charlotte Faty Ndiaye. Il s'agit d'un don de la fondation du milliardaire chinois Jack Ma, PDG du géant chinois du commerce en ligne Alibaba, afin de soutenir les pays africains à faire face à la pandémie. Les 3 500 passagers des derniers vols extérieurs ayant accédé au territoire malgache depuis le 14 mars seront les premiers à faire l'objet de ces tests. Ces nouveaux kits de tests fourniront des résultats dans un délai très court.

La CNIDH appelle à respecter les mesures restrictives au nom « *des droits fondamentaux à la vie et à la santé des 25 millions de personnes qui vivent à Madagascar.* » Certains droits doivent être mis de côté, selon la déclaration, car les circonstances sont « *exceptionnelles.* » Il est du devoir de chaque citoyen de faire « *une application stricte* » de ces mesures, appellent les commissaires de la CNIDH.

Le chef de l'État se veut confiant sur l'efficacité de la stratégie déployée. Il présentera un état des lieux de la guerre épidémiologique début avril. Il met sur le crédit de la stratégie étatique, « *le contrôle de la propagation de l'épidémie.* »

Quatre nouveaux cas ont été confirmés, dont un ressortissant italien de 72 ans, selon le professeur Hanta Vololoniaina, ce qui porte à 23 le nombre des personnes porteuses du Covid-19. 22 sont asymptomatiques.

3 346 français et des ressortissants européens ont pu retourner en métropole, à La Réunion et Mayotte, dont 2 200 grâce à des vols spéciaux ou à des augmentations de capacité des avions. L'ambassade de France continue les discussions avec les autorités malgaches sur le principe des vols spéciaux qui permettraient, au cours des prochaines semaines le retour de Français résidents dans des cas d'absolue nécessité.

27/03 - Les tireurs de cyclo-pousse de Toamasina s'opposent au confinement. Ils ont mis le feu à des pneus, placé des barrages routiers, certains ont tenté de dévaliser des épiceries et des grands magasins. Pour les disperser, les forces de l'ordre ont dû intervenir et faire usage de grenades lacrymogènes. Les 9 000 cyclo-pousses exigent une autorisation dérogatoire leur permettant de travailler. La plupart d'entre eux n'ont pas pu préparer le confinement, faute de moyens : ils n'ont pas d'économie pour stocker des provisions. Une tentative de conciliation a été menée par le premier ministre, Christian Ntsay, et le ministre de la défense, le général Léon Rakotonirina. Les autorités ont affirmé que le nécessaire sera fait pour éviter qu'ils perdent leur emploi.

Des marchands ambulants ont envahi l'hôtel de ville d'Antananarivo pour demander les procédures à suivre pour bénéficier du plan d'urgence sociale. La population fait fi des mesures prises par l'Etat pour éviter la propagation du Covid19. En cette 5e journée de confinement, les marchands des rues envahissent les trottoirs et les acheteurs sont au rendez-vous...

Andry Rajoelina a fermement riposté à ceux qui diffusent de fausses informations à travers les médias et les réseaux sociaux. « *Cessez les pratiques politiques malsaines auxquelles vous êtes habitués... Laissez-nous sauver les Malgaches* », a-t-il lancé. Une allusion à Ihanta Randriamandranto, ancienne ministre proche de Marc Ravalomanana, qui a mis en cause le bilan officiel du coronavirus publié par le Centre de commandement opérationnel COVID-19.

Les 22 passagers des derniers vols ayant fait l'objet d'un avis de recherche ont tous été retrouvés et ils sont actuellement en confinement, affirme-t-il. La deuxième vague des matériels sanitaires émanant du milliardaire chinois Jack Ma est arrivée à Ivato.

La commune d'Antananarivo continue de rassembler les sans-abris. 500 ont été déplacés vers deux centres, à Anosizato et Nanisana. « Depuis l'annonce de l'interdiction de circuler la nuit, la commune avec le ministère de la population ont incité les sans-abris dans les tunnels et les escaliers à venir dans les centres sociaux car ils pourront avoir des problèmes avec les forces de l'ordre. La plupart d'entre eux se cachent », affirme Mamy Rajaonson, adjoint au maire.

Trois nouveaux cas a été enregistré au niveau du Centre de commandement opérationnel Covid-19. Ce qui porte à 26 le nombre de malades. Selon la porte-parole du Centre, L'un de ces nouvelles contaminations n'est pas importée. « Il s'agit du premier cas contact à Madagascar », a-t-elle souligné.

Les malades malgaches sont traités à l'hydroxychloroquine, associée au lopinavir et au ritonavir. Andry Rajoelina a précisé que Madagascar disposait de traitements pour 2 000 personnes. Les médecins malgaches suivent le protocole établi en France et en Chine.

Les stocks de riz s'élèvent à 450 000 tonnes dont 22 000 tonnes à Toamasina. Le chef de l'Etat annonce l'arrivée d'un autre bateau la semaine prochaine.

Transport aérien : suspension de tous les vols intérieurs, sauf pour le fret ou autres opérations justifiées suivant une dérogation spéciale. Tous les transports de passagers sont donc désormais suspendus sur l'ensemble du territoire toutefois certains habitants d'Antananarivo tentent de rejoindre à pied leur village natal, au prix parfois de plusieurs jours de marche.

28/03 - Transparency International - Initiative Madagascar (TI-MG) prône le respect scrupuleux des mesures édictées par les responsables mais cette situation ne doit pas faire abstraction des règles de bonne gouvernance, ni faire fi de la transparence, de la redevabilité et de l'intégrité¹. L'organisation écrit notamment : « En ces temps d'incertitude sans précédent, le risque de capture des décisions publiques par des intérêts privés motivés par leur propre profit est omniprésent. Ces risques vont du détournement de financements destinés à la santé, à la conception de plans de sauvetage qui favorisent les industries et les entreprises proches du pouvoir. C'est pourquoi, aujourd'hui et dans les prochains mois, la prise de décision politique doit être aussi ouverte, informée et transparente que possible. (...) Les détenteurs de pouvoir doivent se rappeler que des comptes leur seront demandés une fois la crise passée. (...) La protection de l'espace civique, du droit à la participation et de la liberté des médias est essentielle en temps de crise. La lutte contre la désinformation doit être une priorité pour tous, mais elle ne doit pas se faire à tort et à travers. Il est primordial que les médias soient en mesure de rendre compte librement de la crise, de présenter au public des faits – même si ceux-ci mettent parfois les détenteurs du pouvoir mal à l'aise. »

Le Kmfi/Cnoe appelle lui aussi au respect des consignes mais demande la « *Transparence dans la gestion des aides de l'Etat, mais aussi les critères d'attribution des aides* »

Des barrages dans toute la capitale et des mesures draconiennes adoptées. Couvre-feu de 20h à 5h du matin dans la région Analamanga et à Toamasina. « La situation s'aggrave considérablement, surtout par l'apparition de cas contact confirmé de Covid-19. C'est l'heure du confinement intégral à la maison pour se protéger et pour protéger les autres », clame le ministre de l'intérieur qui s'alarme de l'activité qui règne encore en ville. **La fréquentation des rues, ruelles et lieux publics comme les terrains de football et les marchés a augmenté ces derniers jours,** les embouteillages sont omniprésents. Les forces de l'ordre ont dû disperser à coups de grenades lacrymogènes la population assemblée dans la rue d'Anosizato. Les personnes et les véhicules détenant une autorisation de circuler ont été bloquées aux très nombreux barrages mis en place. Des journalistes de Don Bosco ont dû renoncer à se rendre sur un lieu de reportage.

Pour la troisième journée d'ouverture des « tsena mora », une forte présence militaire et policière a tenté de disperser les foules envahissant les écoles publiques réquisitionnées. En s'acquittant de 6 000 Ar pour obtenir trois kilos de riz et une bouteille d'un litre d'huile, les gens sont venus en masse sans respect de l'équidistance d'un mètre exigée. **Les gestes barrières ne pouvant pas être respectés, les autorités ont décidé de suspendre le « tsena mora »** dans la ville d'Antananarivo et les districts de Atsimondrano, Avaradrano et Ambohidratrimo. Les marchés hebdomadaires dans les villes périphériques d'Antananarivo, ont été annulés.

¹ <https://actu.orange.mg/ti-mg-met-en-garde-par-rapport-aux-prises-de-decisions-de-letat/>

Blog Justmad : <https://p8.storage.canalblog.com/81/97/448497/126351863.pdf>

Suite à l'appel de détresse de la municipalité d'Antananarivo, dix entreprises se sont rendues à l'hôtel de ville pour remettre des vivres destinés aux SDF. 50 agents du ministère en charge du commerce ont été mobilisés dans les six arrondissements de la capitale et les communes périphériques pour ravitailler directement les détaillants des fokontany. 80 tonnes de riz, ont été distribués aux détaillants en une journée.

21 personnes revenant de pays touchés par le coronavirus et devant respecter une mise en quarantaine à Tamatave restent « *introuvables ou injoignables* », ont indiqué les autorités.

L'ambassade de Chine a publié un long communiqué destiné à confirmer son appui. Elle annonce que la Chine se tient prête à renforcer sa coopération, mettant en avant les succès obtenus d'ores et déjà dans cette lutte grâce aux mesures adoptées à l'échelle du pays. Un manuel a été rédigé et donne des informations sur les leçons acquises et les expériences tirées par la Chine. Il est disponible en 7 langues sur le site Web Covid-19.alibabacloud.com.

29/03 - Onze nouveaux cas confirmés, ce qui rapporte à 37 le nombre de cas de Covid-19 dans la Grande île. L'une de ces personnes est un cas de contact. Un touriste ayant séjourné à Madagascar l'a contaminé. Il s'agit du guide ayant transporté le touriste durant son séjour. Le premier cas en région se trouve à Morondava. Il s'agit d'une personne qui est rentrée d'Inde le dernier jour avant fermeture des frontières et qui n'a pas respecté le confinement qui lui avait été imposé dans la capitale. 125 personnes sont confinées à Morondava, dont 16 passagers des récents vols internationaux. Les 253 étudiants ayant quitté la ville de Toamasina à bord du Melissa Express sont arrivés à Maroantsetra hier. Ils sont placés en quarantaine. Le résultat du test pratiqué sur Andry Rajoelina est négatif. Des cliniques mobiles seront mobilisées à travers la Grande île pour que les tests soient accessibles à tout un chacun, a déclaré le chef de l'Etat.

30/03 - Le nombre de malades est de 43, avec deux cas contacts avec des personnes malades en provenance d'Europe. Le premier cas contact est le chauffeur et guide de l'Italien malade, l'autre un Malgache qui a reçu dans sa maison un couple franco-malgache porteur du virus. Ce deuxième cas contact est symptomatique, comme 33 autres cas. Trois des dix cas symptomatiques ont des formes aggravées du virus. 3 550 passagers des vols en provenance des pays étrangers du 15 au 19 mars devront ainsi être testés de nouveau. La brigade Covid-19 est à la recherche de 23 autres passagers ayant pris des vols à destination de Madagascar sur cette période. Ils auraient donné un faux numéro de téléphone ou ont tout simplement été injoignables.

Commémoration du 29 mars - Madagascar a célébré l'insurrection à huis clos. La cérémonie au mausolée national d'Avaratr'Ambohitsaina s'est déroulée en présence du président de la République et de son gouvernement. Chaque année, pourtant, des milliers de Malgaches assistent aux festivités. Le traditionnel dépôt de gerbe à Moramanga, là où l'insurrection a éclaté en premier, n'a pas eu lieu. La presse s'interroge déjà sur la possibilité de célébrer le 60e anniversaire d'indépendance, le 26 juin, date à laquelle devait être inauguré le stade Barea à Mahamasina et les travaux de réhabilitation du palais de la Reine.

Echauffourées évitées de justesse aux portes de la capitale. Une très vive tension est apparue entre les usagers de la route et les forces de défense et de sécurité lorsque ordre a été donné de bloquer les principaux axes routiers convergeant dans la capitale. Des individus ont tenté de démonter des barrages mis en place et les forces de l'ordre ont dû faire usage de grenades lacrymogènes. Une réglementation plus flexible a été préconisée par les autorités pour faire baisser la tension.

A Toamasina, les tireurs de pousses-pousses et cyclo-pousses réclament de pouvoir reprendre le travail en matinée. Ils sont descendus dans la rue pour manifester et ont affronté les forces de l'ordre. Des manifestations sont également signalées à Mahajanga.

Après les personnes âgées, 10 000 agents de transport (chauffeurs de taxi-be ou de taxi, receveurs...) recevront un filet de sécurité, annonce selon Naina Andriantsitohaina, maire d'Antananarivo.

L'ambassade de France travaille encore avec les autorités au rapatriement de 3 346 Français de passage dans la Grande île. Des discussions sont en cours sur le principe de vols spéciaux qui permettraient, au cours des prochaines semaines, le retour en France de Français résidents en cas d'absolue nécessité.

Bagarre sanglante entre employés Malgaches et Bangladais au siège de l'usine Firemount Textiles LTD à Maurice. D'après le témoignage d'un ouvrier malgache, les Bangladais les soupçonnent d'être contaminés par le Covid-19. Les Malgaches réfutent cette affirmation, ce qui serait à l'origine des affrontements. Une centaine de Bangladais ont fait irruption dans le logement des Malgaches, qui ont riposté. Une source mauricienne a précisé que c'est le manque de nourriture qui est à l'origine des incidents. Les deux groupes

d'employés se sont accusés mutuellement d'avoir dilapidé la réserve de denrées alimentaires alors qu'ils sont en période de confinement.

31/03 - 46 cas confirmés, dont 6 avec des difficultés respiratoires. Deux cas positifs à Toamasina et un à Fianarantsoa. Les cas sévères se multiplient. La maladie commence à se répandre dans les provinces et les régions. Les trois nouveaux malades sont arrivés le 19 mars par le même appareil d'Air Mauritius.

Dans la capitale, les **kits alimentaires du plan d'urgence sociale « Vatsy Tsinjo »** vont être distribués à d'autres catégories de travailleurs que ceux des transports : lavandières, marchands de rue, personnes âgées, mais aussi les prostituées. 240 000 foyers en seront bénéficiaires à Antananarivo et Toamasina, les deux villes confinées, pour un montant de 2,5 millions d'euros.

Le président a affirmé vouloir s'inspirer de la Corée du Sud pour maîtriser la propagation du virus. « *Nous allons augmenter le nombre de tests. Nous allons passer de 150 à 1 000 tests par jour* ». Le chef de l'Etat a indiqué que « *tous ceux qui ont terminé leur mise en quarantaine subissent un test rapide ; s'ils sont négatifs, les professeurs leur délivrent un certificat de fin de confinement, et ils peuvent réintégrer la société.* » Les autorités sanitaires vont procéder à des tests de diagnostic rapide du Covid-19 sur les passagers en provenance de l'étranger, ayant voyagé sur les vols du 11 mars au 19 mars. Près de 5 000 passagers sont concernés. Les tests seront réalisés en plein air par 40 biologistes sur le parking du Jumbo Score d'Ankorondrano et au Centre de conférence international d'Ivato.

Marc Ravalomanana tend la main au pouvoir mais exige de la transparence concernant le budget consacré à la lutte, les critères de distribution de vivres et la gestion de la crise, notamment un niveau des statistiques. L'ancien président souhaite que des pourparlers s'engagent entre les partis politiques pour coordonner les actions de lutte et de soutien aux populations. Si de telles initiatives ne sont pas prises, le TIM organisera ses propres opérations.

La Banque mondiale et le FMI ont lancé un appel aux membres du G20 pour alléger le poids de la dette dans les pays les plus pauvres. « *Ce sera un grand bol d'oxygène pour notre budget* », se réjouit Richard Randriamandranto, ministre des finances et du budget. Dans la loi de finances 2020, le montant du service de la dette à rembourser s'élève à 428.1 milliards Ar dont 294.9 milliards en principal, et 133.2 milliards en intérêts. Des évaluations seront réalisées pour déterminer quels sont les pays dont l'état d'endettement est le plus critique.

► Affaires nationales

06/03 - Le gouvernement sommé par les députés de la majorité d'accélérer la réalisation des promesses présidentielles inscrites dans le Plan Emergence Madagascar. Le temps presse, préviennent-ils. Une année après la mise en place du premier gouvernement Ntsay, le retard dans les actions menées par l'exécutif se font sentir au sein même de la majorité parlementaire. « *Il faut maintenant aller vite car la population attend beaucoup de vous. Allez-y, foncez ! Et ne traînez plus !* » a déclaré la présidente de l'Assemblée.

19/03 - La Commission de contrôle du financement de la vie politique (CCFVP) a remis à l'Assemblée nationale son rapport sur le financement de la campagne de la présidentielle de 2018. 23 sur 36 candidats ont déclaré leurs financements mais la liste des candidats concernés n'a pas été dévoilée. Pour les législatives, aucune déclaration de fonds de campagne n'a été déposée par les élus, seul 1 % des candidats ont appliqué cette règle. « *Les textes régissant le financement de campagne sont encore défectueux par rapport aux dispositions légales. Une démarche est envisageable pour réparer les lacunes* », note Rado Milijaona, le président de la CCFVP. Aucun maire récemment élu ni aucun candidat-maire n'ont déposé leur compte de campagne. Certains candidats n'avaient d'ailleurs pas la possibilité localement d'ouvrir un compte bancaire. La Commission, créée le 1^{er} août 2018, ne compte que cinq membres, trois magistrats et deux experts-comptables. Le quotidien *Les Nouvelles* croit savoir qu'Andry Rajoelina se serait acquitté de ses obligations.

20/03 - Roava d'Antananarivo - Les travaux de réhabilitation n'ont pas reçu l'aval de l'Unesco. L'organisation n'a pas été informée du début des travaux de réhabilitation et de rénovation du palais qui devraient être inaugurés à l'occasion du 60^e anniversaire de l'indépendance, le 26 juin. « *Ces travaux pourraient avoir un impact notable sur le dossier de nomination du patrimoine mondial [du site] qui est en cours de préparation par votre gouvernement*, met en garde le directeur du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco. *Des restaurations importantes ou de nouvelles constructions pourraient affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien* », explique-t-il. Un délai de deux mois est accordé à la déléguée de Madagascar à l'Unesco, Yvette Sylla. Les travaux en cours incluent la construction de bibliothèques, de salles d'archives et d'un colisée.

Liste électorale - Révélation de l'existence de 110 629 doublons et de 1 162 512 cartes d'identité ayant les mêmes numéros

02/03 - Bilan de la révision annuelle de la liste électorale : la déclaration du vice-président de la Ceni relative à l'existence plus d'un million d'électeurs ayant le même numéro de carte d'identité nationale a fait l'effet d'une bombe, apportant de l'eau au moulin des membres de la classe politique qui avaient dénoncé les anomalies dans la liste électorale lors de la dernière présidentielle, quand bien même elle ait été confectionnée en 2017, du temps de Mahafaly Solonandrasana qui portait la double casquette de premier ministre et de ministre de l'intérieur.

Pour L'Express, il s'agit d'une anomalie énorme qui remet en cause la crédibilité des élections. Le quotidien rappelle que la candidat Andry Rajoelina avait demandé l'audit du logiciel utilisé par la Ceni pour le traitement de la liste électorale et les résultats du scrutin présidentiel. Les bailleurs de fonds et la Ceni lui avaient répondu que l'outil était parfaitement fiable. Il a donc fallu attendre presque un an et demi pour que la Ceni révèle la situation. La Commission avait fixé comme objectif d'atteindre le nombre de dix millions d'électeurs inscrits alors qu'il n'était que de huit millions lors de la présidentielle de 2013. Il fallait donc trouver deux millions de votants supplémentaires. En 2017, le gouvernement d'Olivier Mahafaly Solonandrasana avait organisé une opération carte d'identité nationale pour un million de citoyens. Curieusement le nombre d'électeurs avait considérablement augmenté dans des régions peu peuplées du Grand Sud. Le TIM fulmine contre la Ceni et rappelle que ses requêtes ont été toutes rejetées par la HCC. L'alliance des partis de l'opposition (RMDM) exige la dissolution de la Ceni, le renouvellement de ses membres et l'annulation de tous les résultats des élections tenues depuis 2018. Le HVM a rejoint les revendications de l'opposition.

Le quotidien Les Nouvelles titre : « Avenu d'incompétence ou tentative de déstabilisation ? Si ce n'est pas les deux à la fois, cela y ressemble de près. La Ceni pourrait se trouver au centre d'une manœuvre politique. » Le journal note que « la Ceni s'est juste contentée d'une déclaration sans pour autant présenter des appuis matériels à ses informations. » La Vérité met explicitement en cause l'ancien parti présidentiel HVM, pour qui « le fichier électoral utilisé lors de l'élection présidentielle est le bébé. »

Pour Thierry Rakotonarivo, vice-président de la Ceni, ces doublons « ne datent pas d'aujourd'hui et encore moins de 2018 ou les deux tours de l'élection présidentielle, mais bien avant, sous les régimes qui se sont succédés. » Cette situation n'aurait eu aucune incidence sur le résultat des élections : « Ces personnes [qui possèdent le même numéro de carte d'identité] ne se connaissent certainement pas. Et ce n'est pas parce qu'ils ont un même numéro qu'elles doivent systématiquement avoir voté pour un même candidat, » argumente-t-il.

Selon Tinaharivelo Razafimahefa, ministre de l'intérieur, il est impossible que les problèmes liés aux numéros de ce document administratif concernent plus d'un million de personnes : « il est difficile de croire que les chiffres qui ont été avancés par Thierry Rakotonarivo tiennent la route », juge-t-il. La Ceni devrait, selon lui, préciser les lieux où ces cartes identiques ont été observés. Rinah Rakotomanga, directrice de communication de la présidence, met pour sa part directement en cause l'ancien premier ministre HVM, Olivier Mahafaly Solonandrasana. Il avait, dit-elle, la possibilité de tenter de manipuler les résultats des élections, étant de plus lui-même candidat à la présidentielle.

Marc Ravalomanana, président national du TIM et candidat malheureux du 2e tour de la présidentielle, évoque un « scandale électoral » et demande l'annulation des résultats de la présidentielle et des législatives.

De l'aveu de différents responsables au sein du ministère de l'intérieur, il n'y a ce jour aucun moyen technique pour contrôler l'attribution des numéros d'identité à l'échelle du pays, écrit RFI. Le coût d'un déploiement d'un système informatisé de cartes d'identité pourrait coûter entre 15 et 30 millions de dollars et aucune entreprise privée ni bailleur international ne s'est encore risqué à financer ce type de projet.

« Atteinte à la sûreté de l'Etat ». C'est ainsi que les partisans du pouvoir qualifient la déclaration de Thierry Rakotonarivo. « A travers les commentaires sur les réseaux sociaux, bon nombre d'observateurs soupçonnent une manœuvre politique visant à déstabiliser le régime en place », écrit Midi qui rappelle que le fait pour deux personnes de disposer du même numéro de carte d'identité ne signifie pas qu'elles peuvent voter deux fois.

07/03 - Le président de la CENI, Hery Rakotomanana, a déposé une saisine auprès de la HCC aux fins de destitution du vice-président de la Commission, Thierry Rakotonarivo, pour faute grave et violation de serment. Faute grave parce que le vice-président aurait pris seul l'initiative de révéler l'existence de plus d'un million de cartes d'identité nationale ayant des numéros identiques dans la liste électorale ; violation de serment parce qu'il n'aurait pas dû révéler ces informations classées secrètes. Thierry Rakotonarivo avait pris l'initiative de présenter le rapport intermédiaire de la révision annuelle de la liste électorale en l'absence du président de la CENI, Hery Rakotomanana, en mission d'observation électorale en Guinée. Affaibli et apeuré,

Thierry Rakotonarivo a déclaré accepter les éventuelles décisions de la haute juridiction. Il a rappelé que l'objectif de cette déclaration était d'informer les citoyens sur l'existence de ces graves anomalies qui méritent correction. La saisine de la HCC ferait suite à une rencontre entre Andry Rajoelina et Hery Rakotomanana qui aurait eu lieu en présence du président de la HCC. « *La Commission électorale n'est pas une institution de la République et son président n'a pas les qualités requises par la Constitution pour saisir la Cour constitutionnelle* », a répliqué un juriste. Face au tonnerre provoqué par ces révélations et deux jours après avoir défendu bec et ongles son adjoint, Hery Rakotomanana, a dû se résoudre à engager cette requête en destitution, espérant ainsi sauver son poste et désamorcer les violentes critiques provenant tout à la fois du pouvoir que de l'opposition.

09/03 - Un collectif d'anciens candidats à la dernière présidentielle ont formé un collectif pour réclamer l'annulation des élections organisées depuis 2018. Selon le porte-parole du collectif, Marc Ravalomanana, les doublons et les numéros de cartes d'identité nationale identiques concernent au total 1 273 141 électeurs (110 629 doublons et 1 162 512 cartes d'identité ayant les mêmes numéros) représentent au moins 25 % des suffrages exprimés lors des deux tours de la présidentielle de 2018. Le collectif a interpellé la communauté internationale qui a financé en grande partie toutes les élections. « *Vous avez été trahie. Les élections qui se sont déroulées sont loin d'être transparentes et crédibles* », a lancé l'ancien président à leur intention. Marc Ravalomanana, en tant que chef de file de l'opposition, a également manifesté sa surprise par rapport à la demande de destitution du vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, qui a courageusement révélé l'existence de ces anomalies.

Andry Rajoelina a balayé les revendications de l'opposition, affirmant la légitimité de sa victoire et de celle de sa famille politique lors des scrutins successifs. Pour le chef de l'État, outre les deux tours de la présidentielle, les législatives et les communales ont servi de troisième et quatrième tour pour démontrer sa victoire et celle de son camp.

10/03 - Le KMF/Cnoe rend le ministère de l'intérieur responsable de l'affaire des cartes d'identité nationale ayant des numéros identiques. « *Je ne parle pas du ministre mais des responsables à tous les niveaux allant du fokontany au ministère central, en passant par les délégués d'arrondissement, les districts* », a-t-il précisé. Son président, Andoniaina Andriamalazaray, estime qu'un comité mixte parlementaire, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, serait apte à mener une enquête et à dénoncer les auteurs de ces anomalies à la HCJ.

Thierry Rakotonarivo s'attend à sa destitution. Il aurait déjà abandonné son bureau et son domicile par crainte d'une arrestation pour « *atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat* », écrit *Midi*. Le vice-président de la CENI est visiblement lâché par le syndicat des administrateurs civils dont il a été le président. La Commission elle-même a fait volte-face en se désolidarisant de son porte-parole.

11/03 - La HCC constate que la procédure de destitution telle que prévue par le règlement intérieur de la Ceni n'a pas été respectée. L'affaire est renvoyée à la Ceni. Thierry Rakotonarivo aura d'abord le droit, dans un délai de 10 jours, de se défendre devant une commission ad hoc composée de 3 des 9 membres du bureau permanent. Le motif de destitution invoqué a été fourni pour la première fois par le secrétaire exécutif : « *Ce n'est pas à cause de ce qu'a dit le vice-président, c'est-à-dire pas sur le fond. Mais sur la manière dont il s'y est pris pour faire ces déclarations. Il a pris l'initiative seul de révéler à la presse des informations qui n'avaient pas été vérifiées par les membres du bureau permanent.* » Cette décision a été prise en toute indépendance et sans pression extérieure ajoute-t-il encore. « *Et à l'unanimité* », tient à préciser en off l'un des 9 membres du bureau. *Tribune* écrit que beaucoup se demandent pourquoi le président de la Ceni n'a pas appliqué la procédure qu'il était censé connaître, lui qui, de surcroît, est avocat. Aurait-il agi sous la pression du pouvoir ?

12/03 - Thierry Rakotonarivo a démissionné de son poste de vice-président de la Ceni. C'est le président de cette entité, Hery Rakotomanana qui l'a annoncé lors d'une conférence de presse. Il a préféré partir avant même que l'institution ait pu mettre en place la structure ad-hoc chargée de statuer sur sa destitution. Le numéro 1 de la Ceni n'a pas démenti l'information donnée par son ancien vice-président. « *L'existence d'électeurs différents qui ont le même numéro de carte d'identité n'affecte en rien les résultats des scrutins. La Ceni n'avait pas dissimulé cette anomalie, mais a adopté une posture prudente sur la communication pour éviter justement des troubles. Nous invitons tous les acteurs du processus électoral à adopter une posture pondérée pour que la paix revienne dans notre pays.* » L'ancien vice-président a indiqué que « *l'objectif initial de sa déclaration était la transparence* ». « *Je n'ai pas reçu de pression de qui que ce soit pour démissionner, mais c'est la pression de l'ambiance actuelle qui m'a fait prendre cette décision. Je ne supportais plus* », a-t-il précisé. La presse s'interroge sur le devenir de cette institution mise en place durant la période de Transition et dont la crédibilité a été contestée de toutes parts dès le début. À chaque débat ou problème inhérent au processus électoral, la Ceni sert d'épanchoir pour les politiciens, écrit *L'Express*.

14/03 - Anomalies de la liste électorale : le mouvement Rohy réclame une étude approfondie. La plateforme exige d'arrêter « *d'entretenir un système électoral défaillant engendrant des dirigeants mal élus, une opposition irresponsable et des citoyens désintéressés, sources de crises cycliques inéluctables.* » Rohy « *conteste avec vigueur toute surenchère politique faite sur la déclaration concernant les défaillances constatées à propos du résultat de la révision annuelle de la liste électorale 2020 aux fins d'éviter toutes crises qui enfonceraient davantage la population dans une pauvreté encore plus grave.* » Le mouvement exige la mise en place d'un comité tripartite sous le leadership des organisations de la société civile et constitué de toutes les forces politiques pour se concerter sur la suite politique à donner aux résultats de l'étude approfondie sur les défaillances constatées qu'elle appelle de ses vœux.

Selon le Pnud il n'y a pas lieu de douter des résultats de toutes les élections qui se sont tenues depuis 2018.

18/03 - L'Assemblée nationale appelée par la HCC à remplacer Thierry Rakotonarivo, démissionnaire. Thierry Rakotonarivo avait été désigné par l'Assemblée de l'époque pour la représenter au sein de la CENI. Cette désignation doit s'effectuer lors d'une session parlementaire, ordinaire ou extraordinaire. La première session ordinaire ne devrait débuter qu'au mois de mai alors qu'une session extraordinaire nécessite une convocation du gouvernement.

Tensions entre le pouvoir et le Sénat

04/03 - Sénat à 18 membres : les sénateurs veulent marchander. Ils proposent un Sénat à 45 membres sous prétexte de respecter l'équilibre régional. « *Madagascar est constitué de 22 régions. Certaines d'entre elles risquent donc de ne pas avoir de sénateur au cas où le nombre de membres du Sénat serait maintenu à 18. Il faudrait en rajouter si nous voulons maintenir l'équilibre, raison pour laquelle nous comptons apporter des amendements à l'ordonnance* », a indiqué un membre du bureau permanent. 30 membres seraient élus, les 15 autres sièges resteraient réservés à des nominations par le président de la République. Le Sénat souhaite pouvoir aborder la question lors de la session extraordinaire du Parlement qui s'ouvre ce jour, bien que celle-ci soit réservée à l'adoption des neuf ordonnances prises par le chef de l'Etat en 2019. L'Assemblée nationale pourrait aussi faire obstacle à l'initiative des sénateurs.

05/03 - Le chef d'état-major général de l'armée désarme les militaires en poste au Sénat. L'annonce a fait l'effet d'une bombe, certains interprétant cette décision comme un geste de défiance politique vis-à-vis de la Chambre haute. Le général Rakotonirina a expliqué qu'il ne s'agit pas d'un désarmement mais d'une procédure de contrôle et d'inspection entrant dans le cadre d'une opération destinée à contrôler les armes détenues par les militaires et à lutter contre les trafics. La même opération a été effectuée à la présidence de la République et a permis de découvrir plusieurs hauts gradés à la retraite n'avaient pas rendu leurs armes. Parmi les militaires affectés au Sénat figurent des hommes qui ne sont répertoriés nulle part dans les bases des données de l'armée. Les armes destinées à assurer la sécurité de la Chambre haute sont placées dans un endroit mal sécurisé et inapproprié. Le contrôle a en outre permis de découvrir que cinq armes à feu affectées à cette institution ont disparu et que la disparition n'a pas été déclarée. Mis à part les militaires issus du bataillon de sécurité de la primature qui sont censés être les seuls à être déployés au niveau des institutions, des militaires issus d'autres camps, notamment d'un camp de Mahajanga, auraient participé à la sécurisation du Sénat. Le rapporteur général du Sénat, Bruno Betiana, a précisé que la disparition de cinq pistolets automatiques a été mentionnée dans les différents procès-verbaux de passation. Il dénonce les « *articles tendancieux parus dans la presse* » qui ont « *induit l'opinion en erreur.* »

06/03 - Suite logique des événements, le directeur de la sécurité du Sénat a démissionné. Les raisons n'ont pas été dévoilées mais l'on sait que cette démission porte sur le contrôle des armements et des munitions au sein de l'institution. Le directeur de la sécurité aurait nié toute implication dans la fuite sur les réseaux sociaux de l'information relative au contrôle des armements et des munitions détenus par la Chambre haute. « *Le Sénat est entièrement dépourvu d'armes. C'est illégal* », insiste Rivo Rakotovo, du fait que la sécurisation de l'institution est garantie par la Constitution. Pour le chef d'état-major, il ne s'agit pas de « *désarmement mais d'une procédure de contrôle et d'inspection.* »

12/03 - L'Etat-major général de l'armée a affecté 15 nouveaux militaires à la protection du Sénat et exigé la mise en place d'un magasin d'armes respectant les normes de sécurité requises au siège de l'institution. Ce magasin sera géré par un militaire et non par des gendarmes ou des policiers, suspectés d'être responsables du vol de cinq armes qui ont disparu du local où elles étaient stockées.

05/03 - La session extraordinaire du Parlement démarre dans un climat de forte tension entre les deux chefs d'institution, Christine Razanamahasoa, présidente de l'Assemblée nationale, et Rivo Rakotovoao, président du Sénat. La première reproche à la Chambre haute de bloquer le principe de navette parlementaire. Cinq projets de loi et trois propositions de loi seraient bloqués, notamment la proposition de loi sur le statut de l'opposition. Rivo Rakotovoao a répliqué à son homologue en déclarant : « *Le Sénat n'est pas une boîte aux lettres. Nous sommes ici pour analyser, décortiquer les textes. Aussi, si nous n'avons pas le temps nécessaire pour le faire, il est de notre responsabilité de reporter les discussions.* » Razanamahasoa reproche à Rivo Rakotovoao d'avoir déposé une requête devant la HCC afin que soient déclarées caduques les ordonnances prises par le président de la République pour défaut de ratification par le Parlement, requête qui est à l'origine de la convocation de cette session extraordinaire. La présidente de l'Assemblée a déclaré que les ordonnances contestées par le Sénat, déjà promulguées et validées par la HCC, devront être validées sans débat ni modification. L'une de ces ordonnances fixe les règles relatives au fonctionnement du Sénat ainsi qu'aux modalités d'élection et de désignation des sénateurs, dont le nombre est ramené à 18.

06/03 - Les ordonnances adoptées sans aucune modification à l'Assemblée nationale par 78 voix contre cinq. Le 1^{er} texte concerne la ratification des ordonnances du 15 mai portant loi organique modifiant et complétant certaines dispositions de la loi relative au régime général des élections et des référendums ainsi que la loi fixant les règles relatives au fonctionnement et modalités d'élection et de désignation des sénateurs. Le texte autorise l'éventuelle tenue d'un référendum, une procédure incontournable pour mettre en œuvre dès cette année les dispositions écourtant le mandat des sénateurs et procéder dès cette année à des élections sénatoriales. Une autre ordonnance ratifiée concerne le recouvrement des avoirs illicites. La balle se trouve désormais dans le camp du Sénat.

11/03 - Trois ordonnances n'ont pas été ratifiées par le Sénat. « *La crise institutionnelle impliquant le Sénat et l'exécutif s'intensifie* », écrit *Tribune*. Les ordonnances prises en conseil des ministres par le président de la République en 2019 concernant notamment le recouvrement des avoirs illicites, adoptées sans aucune modification à l'Assemblée quelques jours plus tôt, se voient ainsi rejetées par le Sénat. La Haute assemblée poursuit l'examen des autres ordonnances qui lui ont été soumises, parmi lesquelles l'ordonnance relative au régime général des élections et des référendums qui devrait permettre à l'exécutif d'écourter le mandat des sénateurs en procédant à un référendum dès cette année. Comme attendu, la navette parlementaire est enclenchée. Et comme le président l'a annoncé lors de la cérémonie d'ouverture, et rappelé durant la séance, « *le Sénat n'est pas une boîte aux lettres* ».

12/03 - Le rejet par les sénateurs de l'ordonnance sur le recouvrement des avoirs illicites déçoit les organismes en charge de la lutte contre la corruption qui affirment que « *la ratification de cette ordonnance est dans l'intérêt supérieur de la nation.* » Un acte qui, selon eux, fait reculer la lutte contre la corruption dans le pays. L'ordonnance devait permettre la création de l'agence de recouvrement des avoirs illicites. Cette agence constituera le cinquième élément du dispositif mis en place pour lutter contre la corruption aux côtés du Conseil supérieur de l'intégrité (CSI), du Bianco, du Samifin ainsi que du Pôle anti-corruption. Elle a pour mission de « *recupérer les produits de la corruption tout en préservant les biens acquis honnêtement avec comme garanties l'enquête définitive, la décision de justice, la saisie ou le gel conservatoire ainsi que la restitution en cas d'acquiescement* », explique la coordinatrice nationale du Pôle anti-corruption. Si l'ordonnance n'est pas validée, des sanctions pourraient tomber des instances internationales, notamment du Groupe d'actions financières internationales (Gafi). L'évaluation de Madagascar doit intervenir en avril et juin prochain. Il reste néanmoins possible de voir ratifiée cette ordonnance en 2^e lecture par l'Assemblée nationale. Pour *Midi*, le Sénat, bastion de l'opposition, a démontré sa capacité de nuisance. L'examen du projet de loi sur les recouvrements des avoirs illicites avait déjà été reporté pendant au moins 15 mois à l'Assemblée nationale en 2017-2018, sous la présidence HVM, rappelle *La Vérité*.

13/03 - L'Assemblée nationale adopte à l'unanimité en seconde lecture les projets de loi rejetés par le Sénat. Les deux textes seront de nouveau transmis à la Chambre haute. La nouvelle lecture devrait se conclure par leur rejet. Une commission mixte paritaire devrait alors être mise en place.

14/03 - L'ordonnance relative au recouvrement des avoirs illicites a été adoptée par le Sénat en 2^e lecture. Le rejet de l'ordonnance portant modification de certaines dispositions de la loi organique sur le Sénat est confirmé. La motion de rejet met par la même occasion sur la touche l'ordonnance sur le code minier et celle modifiant la loi sur le régime général des élections et des référendums. La suite de la partie dépend maintenant du gouvernement. L'exécutif peut décider de convoquer une commission mixte paritaire pour essayer de dénouer le désaccord entre les deux chambres. Si le désaccord persiste, la Chambre basse aura le dernier mot mais il faudra attendre une nouvelle session extraordinaire ou la première session ordinaire, en mai.

19/03 - Désaccord entre députés et sénateurs : le premier ministre demande l'avis de la HCC sur la constitution d'une commission mixte paritaire, six des neuf ordonnances n'ayant pas été validées par le Sénat. Entre autres, l'ordonnance relative au fonctionnement du Sénat ainsi qu'aux modalités d'élection et de désignation des sénateurs. La question est notamment de savoir s'il convient de convoquer une seconde session parlementaire.

La HCC a répondu que « la convocation d'une commission mixte paritaire est incontournable en application de l'article 96 alinéa 3 de la Constitution ».

► Diplomatie

14/03 - L'Inde admise dans la Commission de l'océan Indien (COI). Selon l'ambassadeur de l'Inde Abhay Kumar, « *le leadership du président Rajoelina a été en faveur de notre admission. L'océan Indien constitue un espace partagé en commun entre Madagascar et l'Inde. C'est une opportunité naturelle favorable aux deux États.* » L'Inde fait partie des pays émergents, largement en avance sur le plan médical et technologique. En réponse à l'appel de détresse d'Andry Rajoelina suite aux dernières inondations, l'Inde a été le premier pays à avoir dépêché des vivres et des matériels pour les sinistrés. 6 000 tonnes de dons ont été reçues au port d'Antsiranana, dont 600 tonnes de riz.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

14/03 - Le mandat de quatre ans des membres de la CNIDH touchera à son terme le 13 octobre. Le processus de renouvellement doit débuter six mois à l'avance. Le processus d'élection et de désignation des 11 membres doit de ce fait être entamé le 13 avril.

► Insécurité, dahalo, justice populaire

02/03 - Vol d'yeux sur des cadavres et rapt d'albinos - Trois morts et sept arrestations à Sakaraha. Appréhendés par l'armée et le fokonolona, sept individus ont été conduits à Toliara afin de répondre de vol d'yeux sur des morts. Trois de leurs comparses sont tombés sous les balles des militaires lors d'une opération visant à libérer une petite fille albinos, âgée de deux ans. De source militaire, ces ventes d'organes sont destinées à des pratiques de sorcellerie. Les yeux de morts serviraient à la préparation d'un grigri susceptible de rendre invisible. Les organes d'enfant albinos seraient également très recherchés par les pratiquants de la magie noire.

A Manja, un garçon albinos de 6 ans a également été enlevé chez lui. L'acte a été perpétré par quatre individus équipés de fusils de chasse. Les ravisseurs et leur otage ont pris la direction du Sud-Ouest. Des villageois ont tenté d'intercepter la pirogue qui les transportait mais l'issue de cette tentative a été sanglante : les bandits ont ouvert le feu sur leurs poursuivants. Deux membres du fokonolona ont été blessés. Six gendarmes participent aux recherches aux côtés du fokonolona.

12/03 - Vol d'yeux sur des cadavres et rapt d'albinos - Sextuple incarcération à Toliara. Les prévenus ont été appréhendés par l'armée et le fokonolona fin février. Trois de leurs comparses ont trouvé la mort dans l'opération visant à libérer une enfant albinos âgée de deux ans.

06/03 - Manjakandriana - Vingt bandits attaquent sept foyers au cours d'une même nuit. Deux personnes ont été blessées. Les assaillants étaient munis de fusils de chasse et d'armes blanches. A chaque fois, les forces de gendarmerie ont été tardivement alertées. Très mobiles, les bandits avaient déjà pris le large lorsque les forces de l'ordre sont intervenues.

12/03 - Munis d'armes blanches, vingt bandits ont attaqué huit maisons et commerces à Antsirabe. Trois jeunes femmes ont été agressées sexuellement. Appréhendé, l'un des malfaiteurs a été battu à mort. Ses comparses sont parvenus à s'enfuir et à échapper à la vindicte populaire.

16/03 - Amboasary Atsimo : un gendarme et cinq dahalo meurent dans une fusillade. Une vingtaine de dahalo avaient pris d'assaut un village de la commune de Mahaly et s'étaient emparés d'une cinquantaine de zébus avant de prendre la fuite. Les affrontements se sont produits lors de la poursuite organisée par les forces de l'ordre et le fokonolona.

23/03 - Le chef de poste adjoint de Ranotsara Sud Befotaka blessé par balle lors d'une embuscade tendue par des dahalo. Il partait en mission d'apaisement en brousse lorsqu'il est tombé dans un guet-apens. Le sous-officier, qui a reçu deux balles de fusil d'assaut kalachnikov, a été évacué par hélicoptère sur la capitale.

23/03 - Ilakaka - Se trouvant à bord d'un véhicule de la gendarmerie après son arrestation, le suspect d'un vol doublé de meurtre a été châtié à mort par une foule en furie qui s'est opposée à ce que le prévenu soit transféré pour enquête. La foule ayant menacé les forces de l'ordre de mettre le feu à la caserne, le suspect a été livré à la population exigeant de se faire justice sur le champ. Il a été tabassé à mort puis son corps a été brûlé. Son comparse a été interpellé et les forces de l'ordre sont parvenues à le protéger de la vindicte populaire.

25/03 - Andoharanofotsy - Suspecté d'être un ravisseur d'enfants, un homme de 56 ans, étranger au village, a frôlé la mort. Une foule en furie était sur le point de lui faire subir un acte de vindicte populaire lorsque des éléments d'intervention de la brigade territoriale de la gendarmerie nationale sont arrivés in extremis. D'après les déclarations des habitants, trois enfants sont portés disparus depuis le 16 mars. Les autorités ont été alertées. Les recherches menées se sont avérées infructueuses. Le quinquagénaire a été placé en garde à vue et relâché, faute de preuves.

► Justice, prisons

17/03 - 6 000 dossiers en instance de traitement à la Cour suprême depuis le début de l'année. Ce sont des dossiers portant sur des affaires civiles, pénales, commerciales ou sociales. L'insuffisance de magistrats pour les traiter et le manque de moyens matériels en sont principalement la cause, selon le ministre de la justice, Johnny Richard Andriamahefarivo. La Cour Suprême n'a pas procédé à la formation de ses agents depuis longtemps. S'ajoute à cela la suspension de recrutement des hauts fonctionnaires au sein de l'ENMG. Aucun avis de concours n'est annoncé depuis la suspicion de corruption durant les épreuves de 2018. Afin de contribuer à l'amélioration de la situation, le Pnud a procédé à la remise au ministère de matériels informatiques et des mobiliers de bureau. Cette dotation entre dans le cadre de la mise en œuvre de la consolidation de l'Etat de droit.

01/03 - Le militant de la société civile Thomas Razafindremaka libéré après dix jours de prison. Le défenseur des petits paysans était en détention depuis le 16 février sous une plainte pour extorsion de fonds, escroquerie et abus de fonction. La plateforme nationale des organisations de la société civile dénonçait depuis une manœuvre d'intimidation destinée à le faire taire. La société civile a obtenu gain de cause : la libération de Thomas Razafindremaka, après quasiment dix jours sous mandat de dépôt. Le tribunal d'Ihoso a décidé de se dessaisir de l'affaire. Ce qui lui a été accordé par la Cour suprême, sur une demande de l'organisation Rohy. Le tribunal de la capitale se saisit donc du cas.

Le 6 janvier, Thomas Razafindremaka avait écrit un courrier au ministère de la justice où il mettait en cause la probité de plusieurs personnalités du palais de justice d'Ihoso. Peu de temps après, l'homme était incarcéré, tombé sous le coup d'une plainte pour extorsion de fonds parmi d'autres chefs d'accusation. La société civile a dénoncé cette incarcération jugée abusive. Et a demandé à ce que le tribunal d'Ihoso et ses magistrats « *ne soient pas juge et partie* ». Le procès aura lieu début mars.

« *La gravité des risques encourus au quotidien par les défenseurs des droits humains est telle que leur protection ne pourrait être renforcée sans stratégies additionnelles. Il est temps de revoir et faire avancer le projet de loi sur les défenseurs des droits de l'homme* », déclare l'ACAT-Madagascar

03/03 - Thomas Razafindremaka craint pour sa sécurité. Cinq jours après sa libération de la maison centrale d'Ihoso, le président de l'association « *Ny to tsy mba zainy* (GTZ) » [La vérité ne meurt jamais] dénonce des menaces de représailles de la part de fonctionnaires du tribunal d'Ihoso et de la gendarmerie de la région Ihorombe. Pour sa sécurité, Thomas Razafindremaka a indiqué vouloir attendre à Antananarivo la date de sa comparution, suite au dessaisissement du tribunal d'Ihoso.

Affaire Thomas Razafindremaka - La société civile adresse ses remerciements. « *Nous remercions déjà de tout cœur les citoyennes et les citoyens qui nous ont soutenu moralement dans nos actions de plaidoyer et d'information, les personnes ressources (juristes de haut niveau) qui nous ont conseillés et qui se reconnaîtront, ainsi qu'à l'international, Front line defenders et Amnesty International.* »

21/03 - Affaire Ludovic Adrien Raveloson, dit Leva : le CSM prononce une suspension de 6 mois à l'encontre du procureur général près la Cour d'appel de Toliara, Jean Norbert qui avait pris la décision de mise en liberté du député. Quant à Ritah Andriamanantenasoa, substitut général, elle a été relaxée et devrait reprendre son poste. L'ex député reste introuvable. Son poste à la Chambre basse est désormais occupé par Dina Rakotomalala, sa colistière et épouse.

03/03 - Exécution sommaire par la gendarmerie ? Selon le compte *Facebook* de « *Justice Madagascar* », Body Mena, l'assassin multirécidiviste à l'origine des troubles qui ont eu lieu à Ambilobe², qui avait été héliporté sous le regard des médias en compagnie des ministres de la police et de la gendarmerie, aurait été abattu à Ankazobe en tentant de s'enfuir durant le trajet. Des complices pourraient s'être réfugiés dans cette localité.

03/03 - Lutte contre la corruption à la maison centrale d'Antanimora : les agents pénitentiaires sous surveillance stricte. La corruption qui règne au sein de l'établissement fait l'objet de doléances récurrentes de la part des familles des détenus. Le ministère de la justice a installé des caméras de surveillance et les effectifs d'encadrants a été augmenté. Un numéro vert est mis en place pour recevoir les doléances et les dénonciations.

09/03 - « Conditions carcérales : les détenus préventifs doivent être séparés des condamnés », titre *La Gazette*, qui constate que les annonces faites en fin d'année pour accélérer le jugement des dossiers non encore jugés n'ont pas été suivies d'effet durable. Le nombre des personnes placées sous mandat de dépôt demeure élevé et les conditions de détention au niveau des établissements pénitentiaires demeurent alarmantes.

19/03 - Désengorgement des prisons : le ratio « condamnés/prévenus » en baisse, a révélé le ministre de la justice, Johnny Richard Andriamahefariwo. Il a été ramené à 54/46 en 2019. Ce grâce à l'accélération du traitement des dossiers à travers les missions de la « *Cellule de veille stratégique* » (CVS) que le ministère a inscrit dans son plan de travail au titre de ses activités prioritaires. Le ministre a reconnu la lenteur et la lourdeur du système judiciaire que les médias, les ONG et l'opinion publique n'ont de cesse de dénoncer. La CVS, mise en place en juillet 2018, est une structure multidirectionnelle du ministère de la justice qui regroupe des représentants issus des directions concernées par l'accélération du traitement des dossiers civils, pénaux, commerciaux et sociaux au niveau des juridictions. Elle apporte aux juridictions un appui technique, organisationnel et financier. Elle a pour mission de faire un suivi régulier auprès des juridictions de l'évolution du ratio condamnés/prévenus et de produire des statistiques relatives au traitement des dossiers civils. Elle se doit aussi d'identifier les obstacles empêchant l'atteinte des objectifs fixés et de concevoir une stratégie adéquate assortie de plans opérationnels d'actions. Le ministère prévoit de démarrer les activités d'appui et de suivi de la CVS à partir du mois de mars dans des zones-clés prioritaires : Antananarivo, Maroantsetra, Maintirano, Betroka, Ambanja, Tsaratanàna, Ikongo, Toamasina et Tolagnaro³.

► Gouvernance

02/03 - Les services des douanes et des impôts ont commencé la procédure de saisie des avoirs de Mbola Rajaonah, ancien conseiller spécial de l'ex-président Hery Rajaonarimampianina. Cette opération fait suite à la perquisition qui avait été effectuée en novembre 2018 à son domicile. Les agents dépêchés pour cette saisie ont présenté un mandat en bonne et due forme. Selon *Les Nouvelles*, le bâtiment était déjà vidé de tous ses biens. La douane n'aurait donc pas procédé à une saisie directe mais attendrait le jugement final avant de poursuivre le recouvrement des créances de l'homme d'affaires. Mbola Rajaonah est toujours placé sous mandat de dépôt, jusqu'à son jugement qui pourrait intervenir à partir d'avril.

03/03 - Mbola Rajaonah : plus de 1 250 milliards Ar. de créances de l'Etat à recouvrer. L'administration douanière serait en train de boucler 35 procès-verbaux de saisie totalisant 1 250 milliards Ar de droits et taxes sur les activités du jeune milliardaire. Une affaire qui implique plusieurs sociétés directement ou indirectement liées à ce dernier, sur des opérations qui ont eu lieu entre 2014 et 2018. Une quinzaine d'entreprises liées à Mbola Rajaonah doivent également de l'argent à la direction des impôts qui procède, elle aussi, aux dispositifs légaux de recouvrement. Une fois que le tribunal aura donné son autorisation, les biens de Mbola Rajaonah seront saisis et mis à la vente aux enchères jusqu'à ce que ce dernier puisse s'acquitter de la somme annoncée par les autorités. Selon les enquêteurs, « *les comptes en banque du prévenu sont vides* » Si la valeur des biens mobiliers n'arrive pas à couvrir la somme qu'il doit à l'Etat, ses biens immobiliers passeront également au recouvrement.

02/03 - L'affaire concernant des détournements dans la construction du complexe sportif de Vontovorona a été déférée au parquet du Pôle anti-corruption. Sept personnes soupçonnées d'être impliquées ont été auditionnées. Elles sont poursuivies pour favoritisme, abus de fonction, faux et usage de faux et détournements de deniers publics. Quatre personnes ont été placées sous mandat de dépôt tandis que trois autres, un employé de la Cnaps, l'ingénieur responsable des travaux et un ancien premier ministre, Jean Ravelonarivo, patron de l'entreprise ayant bénéficié de ces marchés entachés de corruption, ont été placées

² Cf. Revue de presse Février 2020 p.

³ Voir aussi : <http://www.midi-madagasikara.mg/politique/2020/03/19/reforme-de-la-justice-le-ministere-veut-restaurer-la-discipline-a-tous-les-niveaux/>

sous contrôle judiciaire. Ce dernier est interdit de quitter la capitale. 122 milliards Ar. Ce serait la somme que les anciens dirigeants de la Cnaps dirigés par son ancien DG **Raoul Arizaka Rabekoto** ont débloqué pour la construction du complexe sportif et du centre de loisirs, comprenant un hôtel 5 étoiles et un hélicoptère. Les travaux réglés n'auraient été réalisés qu'à 50 %. Les investigations menées par le Bianco couvrent la période 2010 à 2018. Raoul Arizaka Rabekoto, en fuite en Europe, est cité comme l'instigateur principal de cette affaire. La Fédération malgache de football aurait envisagé son remplacement au poste de président. L'intéressé aurait demandé le soutien de la FIFA. D'autres dossiers de malversations au sein de la Cnaps sont en cours d'investigation, indique le Bianco.

03/03 - Affaire Cnaps - « Qu'on arrête de croire que les magistrats ne peuvent pas être poursuivis », déclare le ministre la justice. Johnny Andriamahefarivo a déclaré qu'il n'hésiterait pas à lancer un mandat de poursuite contre un collègue magistrat, en la personne de **Raoul Arizaka Rabekoto**, si les faits dont on l'accuse sont avérés. Le ministre a assuré que si la personne recherchée avait réussi à quitter les frontières, « l'entraide judiciaire avec les pays partenaires serait possible pour continuer la démarche ». Des poursuites qui ne seraient toutefois réalisables que si le pays hôte et l'auteur de l'avis de recherche sont liés par une convention judiciaire.

Raoul Arizaka Rabekoto a adressé un mail à la Fédération malgache de football pour s'excuser de son absence à la réunion mensuelle. Le lieu d'émission de ce courriel n'aurait pas été déterminé.

07/03 - Reconstitution par la police de la fuite rocambolesque de l'ancien DG de la Cnaps, président de la FMF. Portant une casquette et des lunettes de soleil, Raoul Arizaka Rabekoto a embarqué à bord d'une vedette rapide à Ambanja où il a réussi à semer les policiers et les éléments du CIS chargés de le prendre en filature. Et ce, en faisant notamment sur place une fausse réservation auprès d'une coopérative de transport qui l'a vainement attendu, alors qu'il se trouvait déjà en pleine mer. Parvenu aux Comores, il a rallié l'Europe en transitant par La Réunion où un ancien cadre du HVM l'a aidé dans sa fuite. Sans compter la tentative ratée d'un de ses proches de corrompre la police de l'air et des frontières à l'aéroport de Nosy Be.

11/03 - Fuite de Raoul Arizaka Rabekoto : quatre personnes déférées au parquet. Après l'interpellation le 28 février d'un proche qui a avoué avoir aidé ce dernier à quitter clandestinement le territoire, ont été interpellés le chauffeur du véhicule ayant transporté l'ancien DG de la Cnaps, l'un de ses proches, le propriétaire et le pilote de la vedette rapide à bord de laquelle le président de la FMF avait embarqué à destination de Mayotte. L'embarcation, sans papiers, a été saisie par les garde-côtes mahorais. Le passeport de l'intéressé aurait été détruit par un proche. Dans cette affaire de fuite le Bianco est la partie demanderesse.

04/03 - Les procédures de recouvrement des créances de l'Etat envers la femme d'affaires, ancienne conseillère de la présidence, Claudine Razaimamonjy, se poursuivent. La vente aux enchères des biens saisis a été organisée dans les locaux des services des impôts.

05/03 - Vente aux enchères des biens de Claudine Razaimamonjy : des prix planchers fixés par l'Etat hors de portée. *Midi* rappelle qu'en son temps le syndicat national des agents des impôts avait expliqué que les responsables et les agents en charge de ce type d'opération empochent une partie de la valeur des biens vendus aux enchères, de quoi, en la circonstance, s'offrir des biens saisis de la propriétaire de l'hôtel A & C. De folles enchères dont l'objectif inavoué serait de faire en sorte que les biens ne soient pas vendus ou qu'ils soient réservés à des adjudicataires privilégiés.

La défense de Claudine Razaimamonjy a réclamé la suspension de la vente aux enchères dans l'attente des audiences qui doivent se tenir. « *En attendant la reprise des audiences, toutes les autres actions à l'endroit de l'entrepreneuse doivent être suspendues* », explique-t-elle. Les 200 employés de l'hôtel A & C s'insurgent de l'arrêt d'activité de l'établissement.

05/03 - Commentaire de L'Express sur les affaires Claudine Razaimamonjy et Mbola Rajaonah. « *Le fisc et la douane sont devenus des armes politiques redoutables depuis la IIe République. Les arriérés fiscaux de Tiko, impayés jusqu'à maintenant sans que Ravalomanana fasse l'objet d'une mesure judiciaire ou d'une saisie, ont été utilisés par l'administration Ratsiraka pour tenter de l'empêcher à la présidentielle de 2001. À son tour Ravalomanana a utilisé les redressements fiscaux pour casser des opérateurs économiques jugés dangereux. Puis Rajaonarimampianina en a fait autant contre des opérateurs à casseroles qui ont vite fait de rallier son camp pour éviter des ennuis. Tout cela n'a pas permis ni à l'assiette fiscale d'atteindre le seuil minimum requis ni à la recette douanière d'arriver au niveau de la moyenne en Afrique. Ce ne sont pas les arriérés de deux mauvais contribuables qui suffiront pour combler le manque à gagner. Des délinquants fiscaux et douaniers, il en existe à foison. Certains, de notoriété publique n'ont jamais été inquiétés. (...) C'est bien de chasser tous ceux qui se mettent en marge de la loi, c'est mieux de faire les choses dans les règles*

et de ne pas mélanger les mesures prises avec des considérations politiques. Autrement, l'alternance-manivelle fera les bourreaux d'aujourd'hui, les damnés de demain. »

05/03 - Lutte contre le blanchiment d'argent - La Grande île peine à atteindre les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). « Une recommandation sur les onze préconisées à court terme par le GAFI a été atteinte par Madagascar à un niveau modéré. L'état des performances de la Grande île sur le reste des recommandations est encore en deçà des objectifs attendus par le GAFI », indique le DG du Samifin qui préconise l'amélioration des lois régissant la lutte contre le blanchiment de capitaux. Les textes d'application de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites ne sont toujours pas publiés. Ils doivent notamment décider de la création d'une agence de recouvrement chargée de gérer les biens saisis au profit de l'État. En 2018, le Samifin a enregistré 181 cas de déclarations d'opérations suspectes. L'année dernière ce chiffre est tombé à 164 mais le montant en jeu détecté a progressé : de 133 milliards en 2018, il a atteint 400 milliards Ar. en 2019. L'immobilier, le transport, les exportations (vanille ou autres produits) sont autant de secteurs et filières qui peuvent faire l'objet de blanchiment. Le plus grave du blanchiment d'argent se situe au niveau du trafic de drogue dure qui ne cesse de prendre de l'importance dans le pays. Le pays est en train de devenir une plaque tournante de ce trafic dans cette partie du monde qu'est l'océan Indien et l'Afrique de l'est et est susceptible de financer le terrorisme.

06/03 - Le CSI (Comité pour la sauvegarde de l'intégrité) présidé par Sahondra Rabenarivo a engagé une étude visant à élaborer une mesure nationale de la corruption et de la gouvernance, avec l'appui d'un consultant financé par l'UE, à travers le projet NFD (Ny fanjakana ho an'ny daholobe). Le travail permettra d'analyser les indices internationaux de corruption et de gouvernance intéressant Madagascar, de comprendre les succès et les échecs des programmes lancés depuis 15 ans et définir les indicateurs nationaux adaptés aux réalités du pays pour évaluer les efforts accomplis. Cette mesure nationale s'ajoute aux indices internationaux (IPC, Mo Ibrahim, Doing Business, Afrobaromètre). La mesure nationale de la corruption et de la gouvernance portera sur les neuf secteurs prioritaires de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) : la justice, la sécurité, la fonction publique, les ressources naturelles, les finances publiques, la décentralisation et le foncier, la santé, l'éducation et le secteur privé.

► Politique migratoire, traite

04/03 - Migrations de travail - La mise au point du décret sur l'opérationnalisation des agences de placement est en cours, selon le ministère de fonction publique. Les migrations de travail vers les pays arabes, suspendues en 2013, pourrait être de nouveau autorisées mais Rémi Boutoudi, secrétaire général du syndicat des travailleurs Sekrima, nuance cet optimisme. « Ce décret a été rédigé dans le but de protéger les femmes travailleuses dans les pays arabes. Il devrait être validé au mois de mai par le gouvernement mais le problème est que ces pays ne sont pas prêts à recevoir les migrants malgaches. L'accord bilatéral avec l'Arabie Saoudite a été déjà rédigé mais nous attendons les commentaires des responsables de ces pays », explique-t-il.

05/03 - La situation des travailleuses malgaches au Liban a été évoquée lors de la rencontre entre Andry Rajoelina et le nouvel ambassadeur. Le diplomate, interpellé par le chef de l'Etat, a expliqué que le gouvernement libanais a mis en place des bureaux professionnels dans le but d'améliorer les conditions de travail des femmes malgaches qui souhaitent travailler dans ce pays.

12/03 - Envoi clandestin de travailleuses malgaches à Dubaï - Une présumée passeuse placée sous mandat de dépôt. L'interpellation a été rendue possible à la suite de sa dénonciation par l'une des candidates au voyage. L'enquête a permis de savoir qu'une de ses amies était également sur le point de s'embarquer pour Dubaï. Ce pays est depuis deux ans considéré comme un eldorado par des jeunes femmes à la recherche d'un emploi d'employée de maison. La passeuse a été condamnée à 2 ans ferme avec amende.

► Droits de l'enfant

02/03 - Violence sexuelle sur les mineurs dans l'Androy : peu de familles osent dénoncer les faits auprès des autorités locales par peur de briser le fihavanana, déplore le commandant de la brigade de gendarmerie de Tsihombe. Le poids de la culture sur la situation des violences basées sur le genre contraint les forces de l'ordre à prendre l'initiative de lancer des enquêtes lorsque des informations leur parviennent. Le centre d'écoute et de conseil juridique de Tsihombe avance « qu'il y a de nombreux cas signalés. » et que ceux-ci sont en croissance. Le centre vient d'être doté de matériel par l'UNFPA. « Il est temps pour les acteurs de la lutte contre les violences basées sur le genre de quitter leur bureau, de faire des descentes sur terrain et de sensibiliser autant que possible les communautés de base sur ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas faire,

sur les droits de la femme et du mineur, sur les méfaits du viol et les sanctions prévues par la loi », avance le commandant de la brigade de gendarmerie.

06/03 - Toliara ouvre ses portes aux enfants victimes de violences sexuelles. C'est le cinquième centre dénommé « *centre Vonjy* », créé après ceux d'Antananarivo en 2015, de Toamasina en 2016, de Mahajanga et Nosy Be en 2017. Dans cette région Atsimo Andrefana, 375 cas ont été recensés et pris en charge au niveau du Réseau de protection de l'enfant en 2019. Durant la même année, le service de la police des mœurs et de protection des mineurs de Toliara a traité 31 cas. La région détient le deuxième taux le plus élevé du pays pour le mariage des enfants, avec 58 % de femmes mariées avant l'âge de 18 ans. Depuis 2015, 4 147 enfants ont été pris en charge par ces 4 « *centres Vonjy* » fonctionnels, soit 1 082 victimes pour 2019.

07/03 - La Norvège financera le projet « *Elimination des violences sexuelles et basées sur le genre* », à hauteur de 874 000 dollars, au profit des régions Analamanga, Atsimo Andrefana, Androy et Vatovavy Fitovinany. L'UNFPA et l'association Fitia ainsi que tous les ministères concernés seront les premiers acteurs de sa mise en œuvre. Parmi les objectifs figurent la mise en place de dispositifs comme les centres d'écoute et de conseil juridique au niveau des écoles et des communautés pour traiter les cas nécessitant une assistance d'urgence. Ces centres auront également pour mission de mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur les mécanismes de prise en charge et les systèmes de recours contre les abus et les VBG.

18/03 - Mica de Madagascar : menace de boycott des importateurs si aucune mesure n'est prise contre le travail des enfants dans les mines du Sud. Il y a trois mois, une chaîne de TV anglophone avait diffusé un reportage accablant faisant état de 10 000 enfants travaillant dans ces mines, ce qui n'a pas manqué de susciter de vives réactions au niveau international. Européens et Américains menacent de cesser leurs importations. 2 000 tonnes de mica sortent mensuellement de Madagascar et l'exploitation occupe 1 500 employés. 60.000 autres personnes vivent indirectement de cette filière. Une délégation conduite par le ministre Fidiniavo Ravokatra a visité une mine à trois heures de route de Taolagnaro mais n'a trouvé aucun enfant qui y travaille. Madagascar exporte du mica depuis plus de 50 ans vers l'Europe, le Japon ou la Russie. A partir de 2009, les exportations se sont tournées vers la Chine et l'Inde. Depuis, des opérateurs malgaches et chinois se sont lancés dans cette filière qui compte aujourd'hui une vingtaine de sociétés. Les opérateurs malgaches dénoncent une concurrence déloyale de la part de ces étrangers. Le ministre a indiqué qu'un plan d'action sera incessamment mis en œuvre. L'administration minière, les organisations de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers, dont l'Unicef, le BIT, le Pact et l'ambassade des Etats-Unis ont confirmé leur participation à cette initiative.

► Droits des femmes, LGBT

06/03 - La ville de Toliara a été choisie pour accueillir la célébration officielle de la journée internationale des droits des femmes. Une cérémonie de réception d'une clinique mobile qui servira à prodiguer des soins gratuits et à sensibiliser les citoyens sur la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) s'est tenue à l'hôtel de ville de la capitale. C'est le représentant du FNUAP à Madagascar qui a remis le matériel à la première dame, Mialy Rajoelina. La caravane va rejoindre Toliara en faisant escale dans plusieurs villes pour sensibiliser la population sur la lutte contre les VBG. Outre l'association Fitia, le FNUAP, la Brigade féminine de proximité, la gendarmerie nationale et l'OIT participent à la sensibilisation.

06/03 - Halte à l'infantilisation de la femme. « *Chaque année, à la date du 8 mars, comme les enfants le jour du Mardi gras, les femmes malgaches préparent habits et parât pour effectuer une grande marche pour marquer ce qu'on appelle au pays « journée de la femme ou 'andron'ny vehivavy'. (...) La journée internationale des droits des femmes devient à Madagascar, une grande mascarade* », constate l'Agence malagasy de presse. « *On fait croire à la femme que c'est un privilège que de faire les carnivals en ce jour car on n'est pas prêt à lui faire jouir de ses droits* », déplore-t-elle.

08/03 - Madagascar n'a pas ratifié le Protocole additif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique. Adoptée le 1er juillet 2003, elle est entrée en vigueur le 25 novembre 2005. 49 pays membres de l'UA sur 55 l'ont signée. Madagascar a signé le 28 février 2004. 42 pays sur 55 l'ont ratifiée et déposée (appliquée). Madagascar fait partie des 13 pays (avec le Botswana, le Cap-Vert, l'Egypte, l'Erythrée, le Malawi, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sahara Occidental, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan) à ne pas avoir ratifiée ce protocole additif.

08/03 - Toliara : les femmes engagées dans la paix et la sécurité. Dans le cadre de la semaine des droits des femmes, le ministère de la population et le Pnud ont organisé un atelier de réflexion des forces de défense et de sécurité orienté sur la participation des femmes à la prévention et la résolution des conflits ainsi que le maintien et la consolidation de la paix. Les femmes sont en effet exclues des cercles de décision, font l'objet

de discrimination et sont en première ligne des conflits armés qui ont un effet plus durable sur elles. La dimension genre dans le maintien de la paix et de la sécurité a fait l'objet d'une résolution adoptée par les Nations unies. En application, un plan d'action national a été élaboré. A Madagascar, seuls 3 % des gendarmes sont des femmes et elles ne représentent 1 % des officiers.

08/03 - Comment en finir avec le tabou des règles ? Avoir ses règles complique chaque mois le quotidien de millions de filles et de femmes malgaches. En parler reste un tabou, même à son époux. De manière générale dans la société, une fille qui a ses règles est considérée comme sale. Un préjugé à l'impact dévastateur dans certaines régions. Parallèlement à ce tabou, le manque d'accès aux protections hygiéniques amplifie le sentiment de honte. Pour faire évoluer les mentalités sur la menstruation, plusieurs associations malgaches ont décidé de faire de ce « *non-sujet* » un vrai objet de discussions. Lors du café-débat organisé au Cafétulat, un lieu de rencontres et de partage unique en son genre dans la capitale, les échanges ont été animés.

19/03 - Le mouvement féministe « Nifin'Akanga » constate que la législation sur le divorce est une forme de violence qui pénalise autant les hommes que les femmes. La loi impose en effet une période préalable de réconciliation. « *Et ce, malgré l'ampleur de la violence conjugale enregistrée au sein du foyer* », a fait savoir la cofondatrice de « *Nifin'Akanga* », Kemba Ranavela, pour qui les candidats au divorce ne sont pas considérés comme des adultes. « *Les en empêcher constitue une atteinte à leur droit de citoyenneté* », a-t-elle souligné. « *Je pense que la société est prête aux changements, beaucoup plus que les politiques le disent. Quand une loi est obsolète, il faut la changer* », a-t-elle conclu.

14/03 - Vague de soutien après l'emprisonnement d'une homosexuelle. #FreeKen, c'est l'hashtag qui fait le tour sur Facebook pour demander la libération d'une jeune femme homosexuelle placée en détention provisoire. Domoina [surnommée Ken], 33 ans, est accusée de « *détournement de mineur* » et d'acte « *impudique ou contre nature avec un individu de son sexe, de moins de 21 ans* ». Elle est en couple avec une jeune femme de 19 ans, Fyh. A l'origine de la plainte, la mère de sa compagne⁴. Le code pénal punit d'une peine de deux à cinq ans d'emprisonnement, les relations homosexuelles avec une personne de moins de 21 ans, rappelle RFI. Sur Facebook des centaines de photos de Malgaches font un L avec leurs doigts pour demander la libération de Ken. Les commentaires homophobes sont aussi largement présents. Pour les activistes LGBT et leurs alliés, c'est la loi qu'il faut modifier. Johnatan Randrianary, responsable LGBT au sein de l'association Droits Humains Madagascar, précise que pour les personnes hétérosexuels la loi stipule que la majorité sexuelle est à 14 ans. Johnatan Randrianary constate qu'il y a une prise de conscience collective, même si l'opinion publique est très divisée et que les ONG de défense des droits humains fassent preuve d'une grande prudence sur la question. Le procès de Ken est prévu le 10 avril.

« *J'ai été violée par mon père et mon grand-père de 6 à 16 ans, confie Fyh, qui a subi deux avortements (punis par la loi). J'ai rencontré Domoina et je lui ai parlé de mes problèmes. Je pensais porter plainte contre mon père pour viol, mon grand-père étant décédé depuis. Ma mère a eu peur et s'en est prise à ma petite amie, qui voulait m'aider dans cette démarche. Je trouve aberrant qu'on condamne aussi vite l'homosexualité alors qu'il est si difficile de porter plainte pour viol.* » « C'est scandaleux que la mère n'ait pas défendu sa fille contre cet inceste, réagit Noro Ravaozanany, sociologue et ancienne présidente du Conseil national des femmes de Madagascar. En voulant porter plainte pour viol, Fyh a rompu le secret familial, le tabou ultime à Madagascar, qui est au cœur des violences faites aux femmes. « *Notre priorité est d'assurer la sécurité de Fyh*, souligne Marie Christina Kolo, militante écologiste et soutien de longue date de la communauté LGBT. *Nous avons par exemple été contactés par des religieux qui veulent la "guérir". Et certains nous accusent de faire la promotion de l'homosexualité.* » Les politiciens que le comité de soutien a contactés ont quant à eux préféré faire profil bas et ne pas s'engager publiquement.

► Université, éducation

02/03 - Le ministère de l'éducation décide de suspendre le recrutement de maîtres Fram, embauchés localement par les associations de parents d'élèves, non subventionnés par l'Etat. L'objectif est de recruter en premier lieu tous les enseignants Fram subventionnés. « *Dans le régime précédent, il y avait 70 000 enseignants Fram dont 40 000 ont déjà été intégrés dans le corps des fonctionnaires. Les 30 000 restants sont encore à intégrer. Nous avons décidé d'arrêter le recrutement des enseignants Fram non subventionnés car leur gestion s'avère difficile et le processus de recrutement est long* », explique la ministre, Rijasoa Josoa Andriamanana. Selon le ministère, 8 000 enseignants vont bénéficier du statut de fonctionnaires cette année. Le ministère donnera la priorité aux enseignants Fram subventionnés et aux sortants des écoles professionnelles. De nombreux enseignants Fram non subventionnés s'inquiètent de cette décision.

⁴ Voir aussi la vidéo : <https://information.tv5monde.com/video/madagascar-ken-33-ans-est-en-prison-parce-qu-homosexuelle>
Le Monde du 13/03/20 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/03/13/a-madagascar-l-emprisonnement-d-une-lesbienne-rappelle-la-dure-situation-des-minorites-sexuelles_6032998_3212.html

03/03 - Des élèves exclus des inscriptions aux examens officiels. Dans une circulaire, le ministère de l'éducation nationale réprovoque les agissements d'écoles privées qui refusent à certains élèves l'inscription aux examens officiels en raison de leurs mauvais résultats, le taux de réussite à ces examens étant souvent un critère pour le choix d'un établissement par les parents. Il en va de même pour les élèves dont les parents ont des arriérés pour le règlement des frais de scolarité. « *Accéder à l'éducation, et l'égalité de chance pour chacun face aux examens sont des droits fondamentaux des élèves* », souligne le communiqué. Les candidats dont l'inscription est refusée doivent alors s'inscrire en candidats libres. Le père Jules Ranaivoson, directeur national des écoles catholiques souligne qu'aucune instruction n'a été donnée aux écoles catholiques quant aux interdictions d'inscription.

04/03 - Leur ultimatum ayant expiré, les syndicalistes enseignants ont lancé un ordre de grève pour obtenir le versement des 50 000 Ar de reliquat de l'indemnité spéciale promise en 2018, destinée aux enseignants et personnels administratifs, qui devait être réglée au mois de janvier. Un sit-in a été organisé sur le parking du ministère de l'éducation nationale. La ministre Rijasoa Josoa Andriamanana s'est engagée à faire accélérer les procédures. Ce mouvement survient après l'affaire dite des « *paniers garnis* » réservés à certains fonctionnaires à l'occasion du Nouvel An., qui a agité le secteur de l'éducation en début d'année. Nos revendications portent également sur la bonification du traitement des enseignants Fram et le retard de paiement de vacataires et de suppléants, explique le coordinateur du mouvement.

06/03 - Le ministère de l'économie et des finances a informé les personnels administratifs de l'éducation nationale et les enseignants que le conseil de gouvernement a approuvé le paiement des indemnités. La grève de 72 heures lancée par les enseignants syndicalistes a pris fin.

14/03 - L'inscription dans tous les établissements publics - écoles primaires, collèges d'enseignement général et lycées - sera gratuite à partir de la prochaine rentrée scolaire, déclare le président de la République. Le montant pris en charge par l'Etat est estimé à 25 millions de dollars. Le recrutement progressif par l'Etat des enseignants Fram permettra en outre d'alléger la charge qui pèse sur les familles.

► Santé

02/03 - Hystérie dans les écoles : une urgence délaissée. Communément connue sous le nom d'« *ambalavelona* », le phénomène se manifeste chaque année scolaire et a de graves impacts sur la scolarisation des élèves, sur leurs familles et sur les jeunes eux-mêmes. En 2017, le ministère de la santé a recensé 800 victimes issues des écoles publiques et privées réparties dans une centaine d'établissements de 114 circonscriptions scolaires. Les circonstances qui déclenchent ces crises d'hystérie ne sont pas encore bien cernées. Elles font encore l'objet d'un débat entre psychiatres et psychologues. Une situation prolongée de stress pourrait conduire à un épuisement psychique et physique qui amènerait parfois les élèves à faire des crises d'hystérie qui se propagent dans une classe ou dans un même établissement.

04/03 - A Mitsinjo, 19 filles élèves du collège catholique sont sous l'emprise de l'« ambalavelona ». Les cours sont suspendus. Des séances de « *délivrance des esprits démoniaques* » se tiennent tous les jours à au temple FJKM, explique le représentant de la Fédération des Églises protestantes de Madagascar (FFPM). Neuf « *mpiandry* » assistées par le pasteur et des membres des familles des victimes se chargent d'animer ces séances.

02/03 - Défécation à l'air libre. Le taux de défécation à l'air libre atteint 40 % dans certains bas quartiers d'Antananarivo, selon la plateforme Hina. Le taux national est de 40 %. Les régions Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinanana font partie des régions où le taux est le plus élevé du pays.

18/03 - L'Instat lance sa 5e enquête démographique et de santé (EDSMD). La dernière remonte à 2008. L'enquête effectuée auprès de 21 000 ménages est destinée à répondre aux besoins de données de bonne qualité pour le suivi des indicateurs des plans et programmes nationaux de développement et des Objectifs du développement durable (ODD). L'EDSMD traite diverses thématiques sanitaires, notamment la fécondité et la planification familiale, la santé maternelle et infantile, la survie de l'enfant, le paludisme, la nutrition, le VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles, la violence domestique, la fistule et les maladies non transmissibles. Les 196 agents de santé recrutés vont en outre mesurer, peser et procéder aux tests d'anémie et de paludisme chez des enfants de moins de 5 ans et des femmes de 15 à 49 ans. Les rapports provisoires seront disponibles dès septembre 2020. Les résultats définitifs sont attendus pour mars 2021. Le financement est assuré par l'USAID pour un montant de 2,3 millions de dollars.

► Religion

06/03 - À Madagascar, « l'Église est confrontée à l'islamisation du pays et à l'importance de la sorcellerie », selon Mgr Georges Varkey Puthiyakulangara, évêque de Port-Bergé⁵. Si près de 45 % des 25 millions d'habitants de Madagascar sont chrétiens, dans son diocèse du Nord-Ouest, sur 800 000 habitants, il y n'y a que 25 à 30 000 catholiques et quelques croyants d'autres confessions mais les gens sont animistes à 95 %. L'entrée de certains villages est interdite à l'évêque en raison des croyances en la sorcellerie. Des maisons de catéchistes ont été brûlées. La progression d'un islam rigoriste inquiète aussi la hiérarchie catholique. « *Les relations avec les musulmans étaient bonnes mais depuis quelques temps nous voyons des islamistes. Le nombre de musulmans augmente fortement : avant il n'y avait que des Comoriens, des Pakistanais et quelques Malgaches mais maintenant certains arrivent de l'étranger, on ne sait comment, et des recrutements se font également dans le pays. Des mosquées sont construites partout. Il y a eu un accord avec le gouvernement pour en construire 2 400. (...) Les arrivants installent des écoles coraniques et donnent des bourses pour les enfants qui s'y rendent. On a appris que dans les universités les jeunes filles non musulmanes sont payées 3 euros par jour pour porter la burka. Ils profitent de la pauvreté des gens, surtout des étudiants qui ont besoin d'argent.* »

► Médias, communication

20/03 - Coronavirus - Activistes, influenceurs et lanceurs d'alerte doivent modérer leurs propos pour préserver l'ordre public. Les autorités seront strictes sur les dérives sur la toile, a prévenu le ministre des postes, des télécommunications et du développement numérique. Les abus seront signalés à Facebook. La cellule de lutte contre la cybercriminalité se chargera des poursuites et des sanctions. Tous les autres sujets à polémique risquant de troubler l'ordre public entrent aussi dans le cadre de cette censure initiée par le ministère.

23/03 - Dans le cadre de l'urgence sanitaire, la presse et les informations sont placées sous contrôle de l'État, annonce Andry Rajoelina. En application de la loi du 18 juillet 1991 relative aux situations d'exception, « *la proclamation de la situation d'urgence confère de plein droit au président de la République le pouvoir, par voie réglementaire, de prendre toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse des publications et des émissions de toute nature et interdire celles qui sont de nature à perturber l'ordre public ou à mettre en danger l'unité nationale.* »

26/03 - La liberté de la presse sévèrement encadrée pour cause de coronavirus. Le ministère de la communication a pris un acte réglementaire enjoignant toutes les stations radio et TV à reprendre les émissions « *Flash Covid-19* » de la RNM et la TVM tous les jours à 13 h et 20 h jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Il est également ordonné aux stations de mettre fin aux émissions interactives avec des interventions directes d'auditeurs et de téléspectateurs. Des peines d'emprisonnement de 3 mois à 1 an d'emprisonnement sont brandies, en application d'une loi du 18 juillet 1991 relative aux situations d'exception, du temps du régime marxiste de la I^{le} République, note *Midi*, qui désapprouve la méthode. La censure avait été instituée durant la situation d'exception proclamée au lendemain de l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava pour durer presque une quinzaine d'années. Le quotidien s'interroge également sur la légalité de l'acte, la ministre de la communication n'ayant pas reçu subdélégation de pouvoirs de la part du premier ministre.

Des stations audiovisuelles ont reçu une lettre de mise en demeure de 24 heures pour ne pas avoir appliqué la réquisition d'office, selon Lalatiana Rakotondrzafy.

A la suite d'enquêtes effectuées par la police nationale, trois personnes, auteurs de fausses informations, ont été placées sous mandat de dépôt. Trois autres ont obtenu une liberté provisoire. Huit individus font l'objet d'enquête.

Les forces de l'ordre offrent une prime de 5 millions Ar à toute personne qui pourrait donner des renseignements pour trouver l'identité de la femme qui a propagé des fausses informations sur le nombre de cas et le nombre de décès liés au coronavirus sur un enregistrement vocal partagé sur des réseaux sociaux. Cette femme a prétendu être une journaliste et avoir été menacée.

27/03 - « Les déplacements des journalistes dans la capitale ou les zones concernées par le confinement, sont autorisés », a réitéré le DG de la communication, Tiaray Fanahimanana, en réponse à des journalistes qui ont affirmé avoir eu des problèmes face aux barrages des forces de l'ordre.

⁵ <https://fr.aleteia.org/2020/03/05/a-madagascar-leglise-est-confrontee-a-lislamisation-du-pays/>

28/03 - Reporters sans frontières (RSF) déplore une multiplication des actes d'intimidation, d'agression et de censure visant les journalistes et médias du continent africain qui couvrent la crise sanitaire. RSF a évoqué le cas de Madagascar où les programmes de libre antenne dans lesquels des auditeurs sont susceptibles d'intervenir et d'exprimer leur opinion sur la pandémie et sa gestion sont désormais interdits. « *Nous exhortons les autorités des pays concernés à ne pas se tromper de combat en garantissant aux journalistes la possibilité d'exercer librement leur métier sans crainte de représailles à l'heure où leur mission d'information auprès du public est plus que jamais essentielle.* » a déclaré Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles

03/03 - L'audit de QMM se fera comme convenu, a affirmé le ministre des mines, Fidiniavo Ravokatra Un appel d'offres international pour le recrutement d'un cabinet d'audit est en préparation. Il s'agira d'un audit spécial, car en plus des finances et des opérations, la vérification concernera l'administration de la société minière. Le ministre a indiqué que tant que cet audit n'aura pas été effectué, le projet de recapitalisation de QMM sera bloqué. Ce qui épargne à l'Etat l'injection de 16 millions de dollars supplémentaires dans la société. QMM a en effet prévu une 3e recapitalisation, après celles entreprises en 2012 et 2015, qui avaient engagé ses deux actionnaires, la société Rio Tinto pour 80 %, l'Etat pour les 20 % restants. Pour ces deux opérations, Rio Tinto avait avancé la part de l'Etat qui ne disposait pas des fonds suffisants pour souscrire. L'Etat devait alors 77 millions de dollars à la compagnie. Or la situation financière de QMM en 2016 démontrait la nécessité d'une recapitalisation qui aurait dû être effectuée fin 2019. Pour conserver ses 20 % d'actions, une contribution financière de 16 millions de dollars a été demandée à l'Etat, qui a refusé de s'y associer.

06/03 - Le Craad-OI et le Collectif Tany adressent une lettre ouverte au chef de l'Etat réitérant leur demande d'un audit des impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation QMM à Tolagnaro⁶. La nécessité de cet audit des impacts environnementaux et sociaux a été renforcée par des faits nouveaux. De nouveaux témoignages ont été recueillis auprès des villageois qui décrivent comment leurs sources de revenus et leur sécurité alimentaire se sont dégradées à cause des actions de la compagnie minière et de l'inadéquation des solutions aux problèmes qu'elle propose. Un rapport d'investigation de *Mongabay* a par ailleurs mis en évidence des impacts négatifs de l'interdiction de l'accès aux ressources naturelles essentielles à la vie des communautés locales. Les ONG rappellent que diverses études ont déjà attesté de la radioactivité et de la pollution des eaux par un taux élevé d'uranium et par les contaminants du plomb dans les lacs et rivières qui sont la principale source d'eau potable et de nourriture des communautés locales. Diverses maladies ont déjà été constatées dans plusieurs localités riveraines.

10/03 - Profitant de la visite d'Andry Rajoelina à Toliara, « des manifestants réclament la réouverture de Base Toliara » dont l'activité a été suspendue par l'Etat, titre *Midi*. « *Le lendemain, lors de la célébration de la Journée 8 mars, plusieurs centaines de femmes représentant les communes touchées par le projet ont défilé en érigeant des banderoles pour réclamer également la reprise des activités de Base Toliara auprès de la première dame* » qui accompagnait son époux. Des femmes déjà formées par l'entreprise, attendent de pouvoir être embauchées. D'autres personnes attendent les compensations promises pour les terrains qu'elles ont cédés et un appui de Base Toliara pour la reconstruction des tombeaux qui ont dû être déplacés.

13/03 - Le Craad-OI et le Collectif Tany accusent les promoteurs du projet d'avoir lancé une campagne agressive de communication en faveur de la reprise des activités de Base Toliara, notamment depuis la célébration de la Journée internationale des droits des femmes qui s'est tenue le 8 mars à Toliara en présence du chef de l'Etat et de son épouse, présidente de l'association Fitia. Les représentantes des femmes concernées par le projet démentent les déclarations d'une minorité qui prétend que les femmes réclament la reprise du chantier. Elles réaffirment leur détermination à s'opposer à la réalisation du projet minier et réitérent leur appel à sa suspension définitive⁷.

06/03 - Nouveau code minier : début des travaux du Comité de pilotage, composé de représentants de l'administration, des syndicats, des petites mines, des grandes mines et de la société civile. Il devra accoucher d'un projet de modification du code minier avant le mois de juin, avant d'être présenté au Parlement.

⁶ Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/37/58/448497/126154640.pdf>

⁷ Cf. leurs déclarations : <https://youtu.be/koLMPPCYZkw>

17/03 - Le ministre des mines évoque l'objectif de délivrer 50 permis d'exploitation, 500 permis de recherches et 500 permis réservés aux petits exploitants d'ici juin 2020, selon des critères objectifs et transparents. Transparency International-Initiative Madagascar partage l'avis que le dégel de l'attribution de permis miniers doit se faire de manière transparente, redevable et sur la base de critères objectifs. Ce dégel permettrait de prévenir les actes de corruption dans le secteur car l'existence de demandes de permis en souffrance favorise les malversations.

16/03 - Corruption et détournement - Quatre inspecteurs des pêches et un opérateur chinois jetés en prison. Ils sont poursuivis pour racket d'une somme de trente millions Ar. et de détournement de 66 sacs de trévang saisis. Trois autres suspects, deux fonctionnaires du ministère des pêches et un autre Chinois sont, pour placés sous surveillance judiciaire. Les concombres de mer saisis ont été pêchés illicitement à Maromandia Analalava, dans la région Sofia. Leurs propriétaires, qui avaient été rackettés par les fonctionnaires du ministère, auraient reçu 30 millions Ar. de pot-de-vin des Chinois pour étouffer l'affaire.

28/03 - Crise du Coronavirus - Les lémuriens de Madagascar sont aussi en danger. Madagascar Lemurs Portal indique que les lémuriens de Madagascar pourraient également courir une menace potentielle face à la pandémie Covid-19. En effet, des chimpanzés sauvages ont présenté une épidémie respiratoire suite au coronavirus humain, rapporte l'ONG. Compte tenu des risques, elle recommande de suspendre le tourisme exposant les lémuriens et de réduire les activités de recherche.

► Environnement, aménagement, litiges fonciers

01/03 - L'alliance Voahary Gasy (AVG) a réactivé la ligne verte 512 afin que les citoyens puissent appeler en cas de violence envers l'environnement. Créée en 2013 juste après les années noires du trafic de bois de rose et de tortues (pic enregistré entre 2009 et 2012), la ligne était un peu tombée dans l'oubli. L'AVG exhorte tous les citoyens à signaler toute vente, toute transaction douteuse, transport de produits et d'espèces protégées et toute exploitation illicite des ressources naturelles. L'Alliance s'inquiète notamment d'une nouvelle recrudescence des trafics de tortues. Récemment, un individu a été pris en flagrant délit par les forces de l'ordre en possession de deux grandes tortues *radiata*. Elles avaient été mises aux enchères à travers une annonce parue dans un journal local par un membre du personnel du ministère de la justice.

Une cellule juridique est mise en place pour renforcer le suivi de l'application des peines et sanctions prévues par la loi et prononcées contre les auteurs de trafics et de délits environnementaux. Elle mettra des avocats à disposition pour défendre les intérêts de l'État. La cellule est également chargée des relations avec les ministères, les partenaires techniques et financiers et les médias.

04/03 - Avec une consommation annuelle de 60 kg par habitant, Madagascar se place en 2018 au 3^e rang mondiale pour la consommation de charbon de bois, juste après la Zambie (74 kg) et le Ghana (68 kg). La Grande île a même obtenu le palmarès en matière de croissance de consommation. La production de charbon écologique, issue de matériaux de récupération de l'industrie ou de l'agriculture, peine à convaincre. Le gaz ne parvient pas à s'imposer en raison de son coût et des hausses de prix enregistrées. Les Malgaches restent soumis à la dépendance au charbon de bois, avec tous les risques que cela comporte en matière de santé publique, d'environnement et de déforestation.

06/03 - Depuis l'ouverture de la campagne de reboisement national le 19 janvier, 18 millions d'arbres ont été plantés dans tout Madagascar, selon le ministère de l'environnement. Sur les 40 000 ha prévus, 18 000 ha sont maintenant couverts de jeunes plants. « *Ces plantations feront l'objet d'un suivi et de l'entretien* », a-t-il promis.

02/03 - Canal des Pangalanes - La suite des travaux attendra la loi de finance rectificative. Achevé à hauteur de 70 %, le tronçon du canal reliant Toamasina à Mananjary est presque délesté des points noirs qui donnaient du fil à retordre aux navigateurs. Cependant, les travaux sur la partie du canal qui relie Mananjary à Manakara restent en stand-by. Il manque 1,3 milliards Ar pour achever les travaux.

11/03 - Les textes de loi régissant le domaine foncier font l'objet de révision. L'objectif est principalement de sécuriser les terrains à gestion communautaire afin de garantir à chaque membre son droit sur ces terrains. En discussion également le cas des aires protégées et des Zones d'émergence industrielle (ZEI). Il est préconisé une révision à la baisse de la durée maximale des baux emphytéotiques inscrite dans les textes anciens qui doivent être révisés pour s'accommoder du contexte contemporain visant au développement industriel. Le bail emphytéotique portant en particulier sur des propriétés domaniales ne devrait plus excéder une durée de 50 ans, renouvelable tous les quarts de siècle selon la nature de l'investissement. Les communautés impactées considèrent trop souvent que la terre de leurs ancêtres est vendue aux étrangers ou à des opérateurs malgaches.

18/03 - Projet Emirati Elite Agro LLC au Bas-Mangoky - Début des travaux préliminaires avant le mois de juin. Le ministre de l'agriculture, Lucien Ranarivelo, en a fait l'annonce lors de la signature de l'accord de financement d'un programme de facilitation du commerce avec la COMESA. « *Il y a une étape à suivre. Nous allons préparer les dossiers techniques et le business plan pour conduire ce projet. Une unité de projet ainsi que des guichets fonciers seront également installés dans les deux communes concernées, pour sécuriser leurs terres. Plusieurs études et concertations seront lancées pour que ce projet ne se heurte pas à la résistance de la population locale. Sans parler du renforcement des réseaux d'irrigation dont les agriculteurs de cette localité vont bénéficier* », a-t-il précisé. « *C'est seulement aujourd'hui donc que nos dirigeants pensent à suivre cette étape, alors que le communiqué du ministère de l'agriculture au mois de janvier parlait d'une application immédiate du contenu de l'accord cadre de ce projet (décision du conseil des ministres) sans avoir informé et consulté les habitants potentiellement affectés, et avant d'avoir réalisé les études techniques et sociales sur les impacts du projet sur les communautés concernées* », écrit *La Dépêche*.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

27/03 - La Banque mondiale soutient l'investissement dans le capital humain et débloque une aide budgétaire de 100 millions de dollars. L'objectif de ce financement est d'améliorer les ressources humaines dans les secteurs de la santé et de l'éducation, de garantir la disponibilité des ressources budgétaires des secteurs sociaux et de renforcer la protection juridique des femmes et des enfants. Il s'agit de la première d'une série de deux opérations. Selon l'indice du capital humain établi par la Banque, un enfant né à Madagascar aujourd'hui n'atteindra que 37 % du potentiel productif qu'il aurait obtenu s'il avait bénéficié d'une instruction complète et de soins de santé adaptés. Entre 2012 et 2017, l'indice de capital humain est passé de 0,39 à 0,37, le plaçant en-dessous des moyennes d'Afrique subsaharienne. Les enfants malgaches peuvent espérer terminer 7,5 années de scolarité lorsqu'ils auront atteint 18 ans. Un chiffre ramené à 4,2 ans, si on tient compte de la qualité de l'apprentissage. À l'échelle mondiale, Madagascar est le 4e pays avec le taux de retard de croissance le plus élevé chez les enfants de moins de cinq ans (42 %). De plus, le système de protection sociale malgache n'existant pas depuis longtemps et étant sous-financé, il ne touche que 5 % des personnes extrêmement pauvres.

02/03 - L'Union européenne va financer à hauteur de 3 millions d'euros le projet d'installation d'une centaine de forages dans le sud de Madagascar.

21/03 - Le programme de Renforcement institutionnel vers le développement de la résilience agricole ("Rindra"), financé par l'UE dans le cadre du 11e Fed, sera mis en œuvre jusqu'en juillet 2023. Il consiste notamment en un appui institutionnel au ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et à celui de l'environnement et du développement durable. Des ressources financières et techniques seront mises à leur disposition afin d'augmenter leur capacité d'intervention. Il permettra d'améliorer l'accès au financement pour 250 000 exploitants agricoles familiaux. Le programme alloue un financement direct à Madagascar national parks. Le Centre malgache de canne à sucre sera également soutenu dans l'objectif de favoriser l'autosuffisance alimentaire.

08/03 - 1 300 tonnes d'aide alimentaire des Emirats Arabes Unis. La fondation Khalifa ben Zayed Al Nahyane a annoncé la mise en œuvre de la 3e et dernière phase des opérations de secours des personnes touchées par les inondations à Madagascar. Elle a distribué 1 300 tonnes d'aide alimentaire à 32 000 familles touchées par les inondations dans plusieurs régions, notamment Marovoay et Berivotra, en réponse à une demande du premier ministre. La fondation a expliqué qu'une délégation s'est rendue à Antananarivo pour acheter les denrées alimentaires nécessaires sur les marchés locaux.

14/03 - Grand Sud : 4 millions de dollars du Pnud et de la Russie pour des projets de développement rural. L'objectif est d'améliorer l'accès aux facteurs de production eau et énergie, de soutenir une production agricole durable et de promouvoir la mise en place de zones de transformation au niveau de six communautés rurales des régions Anosy, Androy et Atsimo Andrefana. Le projet est cofinancé par le Pnud et la Fédération de Russie à hauteur de 2 millions de dollars chacun. Sa mise en œuvre revient au ministère de l'économie et des finances pour une période de deux ans.

17/03 - Pour cause de pandémie du Covid-19, tous les volontaires du Peace Corps appelés à rentrer aux Etats-Unis. Ces évacuations signifient une suspension temporaire des activités des volontaires mais le Peace Corps ne ferme pas de postes. L'agence sera prête à reprendre les activités normales quand les conditions le permettront. 160 volontaires américains sont en service à Madagascar actuellement, répartis dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et dernièrement de l'enseignement de la langue anglaise.

► Economie

02/03 - Fraude douanière - Sept cent millions Ar dissimulés par une entreprise franche. Exonérée de droits et taxes, elle a abusé de son avantage pour gonfler ses bénéfices en revendant directement des tissus sur le marché local. Supposés servir d'intrants ou de matières premières pour l'entreprise bénéficiant du régime de Zone et entreprise franche (ZEF), huit tonnes de tissus ne sont pas passés par ses machines pour être transformées en vêtements destinés à l'exportation mais ont été achetées par d'autres opérateurs locaux à bas prix. Les ZEF sont régies par le principe de l'extraterritorialité. Le fait écouler des intrants et des produits de matières premières sur le marché local est considéré comme une importation et requiert une déclaration en douane. En 2019, les entreprises franches ont bénéficié d'une exonération de 855,25 milliards Ar. de droits et taxes douanières, ce qui représente le tiers des recettes collectées par la douane sur la période. Leurs exportations qui s'élèvent à 2 618 milliards Ar. représentent 28 % des exportations nationales.

05/05 - Près de 800 infractions liées à des vols d'électricité et d'eau ont été recensées dans tout Madagascar par la Jirama en 2019. La valeur des vols atteint des milliards Ar. Les cas concernent aussi bien des particuliers que des entreprises. Fraudes sur le compteur, branchements illicites ou alimentations parasites sont les cas les plus courants. Mais le non-paiement de facture par des locataires indécents, laissant de grosses ardoises sur le dos des propriétaires qui ont ensuite du mal à épurer le passif est également fréquent. En interne, cinq agents ont été récemment licenciés et deux autres attendent le verdict du tribunal. Ces agents sont souvent accusés de complicité de vols d'électricité et d'eau. Pour traquer les clients indécents, la Jirama déploie les gros moyens. Elle recourt, par exemple, à un satellite et un logiciel de géolocalisation pour réaliser ses opérations de ratissage et d'assainissement.

03/03 - Cimenterie : un opérateur omanais investira 35 millions de dollars. La société Raysut Cement construira une usine d'une capacité de production de 750 000 tonnes/an à Toamasina. 150 emplois directs et des milliers d'emplois indirects seront créés. L'usine sera opérationnelle d'ici 24 mois. Le ciment produit répondra aux besoins du marché intérieur. L'opérateur importera des matières premières de base comme le clinker et exploitera des matières locales tel que le gypse. En attendant la construction de l'usine, l'entreprise prévoit d'importer du ciment qu'elle produit à Oman. Un bateau transportant 13 500 tonnes de ciment va accoster en mars, un autre en avril.

05/03 - Madagascar se classe à la 13e position au niveau de la SADC en termes d'inclusion financière. 12 % seulement de la population dispose d'un compte bancaire, contre 94 % aux Seychelles et 85 % à Maurice. L'objectif fixé par le ministère des finances est d'atteindre un taux de 45 % dès 2022. L'avenir de l'inclusion financière passe par la finance digitale. « *Il faut plus d'investissements pour soutenir l'expansion du portemonnaie mobile et réduire les coûts de ces services pour les consommateurs. Nous continuerons ainsi à travailler avec le groupe de la Banque mondiale, les donateurs et les compagnies privées pour rendre plus abordable la connectivité, étendre la couverture du réseau aux zones défavorisées et accroître les investissements dans le traitement des données pour accélérer la croissance dans ce secteur* », a fait savoir le gouverneur de la Banque nationale.

10/03 - Fiscalité locale - Lutte contre le secteur informel. Des nouveaux maires bénéficient d'une formation pour renforcer leurs capacités en termes de fiscalité, dans le cadre du renouvellement d'un partenariat entre le GIZ et la DGI. « *La lutte contre le secteur informel est l'un des plus grands chantiers de la direction générale des impôts* », a lancé son directeur général. En tant qu'administration de proximité, les collectivités territoriales décentralisées ont un rôle important à jouer dans cette lutte, en devant être en mesure de formaliser jusqu'à 70 % des activités informelles de leur territoire, estime-t-on. La faiblesse des collectivités territoriales à percevoir les impôts locaux constitue l'un des défis à la mise en place d'une décentralisation effective puisque 60 % de l'impôt synthétique revient aux communes, 30 % aux régions et seulement 10 % à l'Etat. Cette situation contraint un grand nombre de communes à être dépendantes de subventions.

10/03 - Vitesse Internet - Grâce au backbone en fibre optique de Telma, la Grande île apparaît encore, pour la 4e année, à la première place en Afrique et à la 22e place dans le monde. Les performances de Madagascar sont remarquables : la vitesse de la fibre optique nationale est deux fois plus rapide que celle du second pays d'Afrique (le Kenya) et quatre fois plus rapide que le troisième pays, l'Afrique du Sud. Dans les milieux d'affaires on estime cependant qu'il faut supprimer les droits d'accises qui frappent les télécommunications. Ce serait la seule façon d'augmenter l'usage de la fibre et de baisser les prix. Telma s'est engagé à diviser ses tarifs par deux.

12/03 - Trois mois de salaire impayés : le personnel de Kraoma en grève. Cinquante agents de la compagnie minière sont venus de Brieville pour manifester leur mécontentement à l'endroit des dirigeants au niveau central. « *Nous savons que des dirigeants de la compagnie emploient parallèlement des personnes pour*

leur propre compte. Ces personnes travaillent dans des sites appartenant à la Kraoma et réclament des salaires auprès des responsables de la société au niveau local », a en outre dénoncé un employé. Une pratique qui serait connue de tout le personnel. Le contrat conclu avec la société russe Ferrum Mining, qui devait investir 16 millions de dollars dans la *joint-venture* Kraoma Mining, n'a jamais été clair. Les Russes ont abandonné la partie au mois de novembre 2019, sans avoir pu régler leur différend avec la partie malgache. Le ministre des mines semble vouloir oublier ce contrat russe pour se tourner vers un autre partenaire russe, Gazprom. Selon *La Gazette*, « le directeur général de Kraoma complotait avec des Chinois pour la gestion de la société. » On évoque également des contacts avec des investisseurs indiens. Les employés dénoncent également des exploitations illégales d'or sur des périmètres de Kraoma, qui seraient le fait d'entreprises chinoises.

12/03 - La compagnie minière canadienne Sherritt International a annoncé qu'elle quitte la coentreprise Ambatovy. Elle entend préserver sa situation financière. Sa participation de 12 % dans l'usine de nickel sera transférée à ses deux partenaires, dont le japonais Sumitomo. La baisse des cours du nickel a convaincu Sherritt que la vente de sa part serait le meilleur moyen de protéger ses liquidités. La transaction devrait être conclue d'ici le 30 avril.

15/03 - Trois locomotives espagnoles de seconde main sont arrivées par bateau à Toamasina. Elles sont destinées à la FCE, la ligne Fianarantsoa Côte-Est, seule ligne de marchandises et de voyageurs encore en activité. Une livraison qui devrait changer le quotidien de milliers d'habitants. D'une distance de 163 km, la ligne tournait au ralenti depuis plusieurs années du fait des avaries à répétition de sa seule locomotive. L'acheminement des trois locomotives sur Fianarantsoa devrait prendre encore plusieurs semaines. Des travaux doivent aussi être réalisés pour qu'elles puissent s'adapter à l'écartement métrique de la ligne.

20/03 - Baromètre de l'industrialisation 2019 de l'Alliance pour l'industrialisation durable de Madagascar. D'après cette étude, seules 30,5 % des industries locales sont déclarées compétitives. Leur capacité de production n'est exploitée en moyenne qu'à 55,1 % en raison notamment de la faiblesse du pouvoir d'achat et de l'invasion des produits importés. Ce baromètre est un projet lancé en août 2018 dans le but d'évaluer dans le temps l'avancement de l'industrialisation de Madagascar. C'est aussi un instrument de lobbying auprès des autorités et de l'opinion publique afin d'arriver à ce que l'Etat fasse de l'industrialisation sa priorité, condition principale pour le développement du pays.

17/03 - Impacts du Covid-19 - Des employés d'entreprises de zone franche victimes de chômage technique ou obligés de prendre des congés suite à la diminution des commandes et à la rupture des approvisionnements en provenance de Chine et de Maurice. La société Air Cargo service Madagascar, une société de transport international de marchandises, connaît des difficultés.

23/03 - La pandémie atteint Madagascar - Hausse exorbitante des prix, demande excessive. Le prix des denrées alimentaires a doublé voire quadruplé sur les marchés de la capitale et des régions. Des délégués du ministère du commerce ont effectué des inspections pour vérifier les prix imposés par les grossistes dans ces lieux. L'Etat a fixé à 1 800 Ar le prix du kilo de riz mais difficile d'en trouver à ce prix-là. La ministre en charge du commerce, Lantsoa Rakotomalala, a lancé la traque contre la falsification des unités et moyens de mesurage des marchandises.

Taux de change au 31/03/20 : 1 euro = 4 167 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Politika.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, <https://www.lakroa.mg>